

2025

Rapport de
gestion

APG|SGA

125 Jahre Innovation
und Tradition
im öffentlichen Raum

125 YEARS
 **APG|SGA**
Out of Home Media

L'exercice en un coup d'oeil

- Chiffre d'affaires solide en Suisse malgré un marché publicitaire global en recul
- Prolongations de contrats importantes et appels d'offres remportés
- Résultat d'exploitation au niveau de l'exercice précédent (ajusté pour tenir compte de la vente immobilière en 2024)
- Dividende de CHF 12 par action pour l'exercice 2025

Principaux chiffres clés

Revenus publicitaires
en CHF

327.0 millions

EBIT
en CHF

33.2 millions

Evolution de l'action APG|SGA 2025
en CHF



Chiffres clés Groupe APG|SGA
en 1000 CHF

	2025	2024	2024 apuré des facteurs extraordinaires ¹	Variation	Variation apurée des facteurs extraordinaires
Revenus publicitaires	327 032	326 945	326 945	0.0%	0.0%
- Suisse	312 867	311 795	311 795	0.3%	0.3%
- International	14 165	15 150	15 150	-6.5%	-6.5%
Recettes d'exploitation	329 179	332 826	329 879	-1.1%	-0.2%
EBITDA	43 144	46 175	43 326	-6.6%	-0.4%
- en % des recettes d'exploitation	13.1%	13.9%	13.1%		
EBIT	33 234	36 530	33 681	-9.0%	-1.3%
- en % des recettes d'exploitation	10.1%	11.0%	10.2%		
Résultat net du groupe	27 075	30 275	27 731	-10.6%	-2.4%
- en % des recettes d'exploitation	8.2%	9.1%	8.4%		
Cash flow provenant des activités d'exploitation	41 532	40 986	41 084	1.3%	1.1%
Cash flow disponible ²	32 425	37 345	33 943	-13.2%	-4.5%
Investissements immobilisations corporelles	8 374	9 264	9 264	-9.6%	
- supports publicitaires	5 412	6 024	6 024	-10.2%	
- autres immobilisations	2 962	3 240	3 240	-8.6%	
Bénéfice par action, en CHF	9.03	10.10	9.25	-10.6%	-2.4%

¹ apuré des effets de la vente d'immeuble

² cash flow provenant des activités d'exploitation (cash flow opérationnel) kCHF 41 532 (exercice précédent kCHF 40 986) moins le cash flow provenant des investissements kCHF 9 107 (exercice précédent kCHF 3 641), (voir page 57 Flux de trésorerie consolidés)

Sommaire

4-5	Rapport du Président du Conseil d'administration et du CEO
6-7	Rapport financier
8	Les chiffres clés
9	Evolution de l'action
10-19	Evolution des affaires
20-30	Gouvernement d'entreprise
31-36	Rapport de rémunération
37-39	Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération
40-53	Responsabilité sociale de l'entreprise
54-57	Extrait du rapport financier
58	Sources, échéances

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Au cours de son année anniversaire, APG|SGA a enregistré un résultat d'exploitation satisfaisant dans un contexte géopolitique et économique très difficile. Corrigé de la vente de biens immobiliers en 2024, le résultat d'exploitation est au même niveau que l'année précédente. Alors qu'en Suisse, les dépenses publicitaires dans les médias classiques ont globalement reculé, les revenus publicitaires d'APG|SGA se sont montrés robustes et ont légèrement dépassé ceux de l'exercice précédent. En Serbie, les tensions politiques ont entraîné une baisse du chiffre d'affaires.



« Depuis 125 ans, APG|SGA marque de son empreinte le marché suisse de la publicité extérieure. En tant que numéro un du marché, l'entreprise crée une valeur ajoutée durable pour les annonceurs et les bailleurs grâce à sa force d'innovation, sa fiabilité et une offre de services convaincante. »

Daniel Hofer
Président du Conseil d'administration, APG|SGA



« Chez APG|SGA, nous avons travaillé d'arrache-pied et avec succès au développement de notre portefeuille d'offres afin de consolider à long terme notre position de numéro un sur le marché attractif de la publicité extérieure. »

Markus Ehrle
Chief Executive Officer, APG|SGA

Changements dans l'organisation et la structure de l'actionnariat

Lors de l'Assemblée générale d'APG|SGA SA du 24 avril 2025, tous les membres du Conseil d'administration candidats à leur réélection ont été confirmés pour une année supplémentaire. De plus, Felix Graf, CEO de la NZZ, a été élu au Conseil d'administration. Ce Conseil est composé de Daniel Hofer (président), Felix Graf (vice-président), Xavier Le Clef, David Bourg, Maya Bundt, Jolanda Grob et Markus Scheidegger. Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger ont été réélus au comité de rémunération du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale extraordinaire de la société APG|SGA SA du 23 janvier 2026 a accepté la proposition de l'actionnaire NZZ visant à introduire une clause d'opting up sélectif dans les statuts de la société. Cette décision remplit l'une des conditions préalables à l'augmentation de la participation de la NZZ, qui souhaite passer de 25 % à 45 % en rachetant les actions détenues par JCDecaux SE et Pargesa Asset Management S.A.

Indépendamment de ces transactions annoncées et du résultat du vote lors de l'Assemblée générale extraordinaire sur l'opting-up, le président du Conseil d'administration, Daniel Hofer, a décidé, après 16 ans d'activité fructueuse au service de la société, dont 12 ans en tant que président du Conseil d'administration, de ne plus se présenter comme membre et président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration proposera Felix Graf, CEO de la NZZ, comme son successeur lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2026. Xavier Le Clef, CEO du groupe CNP, auquel appartient Pargesa Asset Management S.A., ne se représentera pas non plus. Sous réserve de sa réélection en tant que membre du Conseil d'administration, l'actuelle administratrice Maya Bundt devrait être nommée vice-présidente. Corine Blesi, directrice générale de NZZ Connect et membre de la direction élargie de la NZZ, sera proposée pour une nouvelle élection au Conseil d'administration. Jusqu'à nouvel ordre, il est prévu que le Conseil d'administration soit composé de six personnes. Après la concrétisation de l'augmentation de la participation de la NZZ, la fonction de Lead Independent Director sera également créée au sein du Conseil d'administration et sera assumée par Maya Bundt.

Beat Holenstein, responsable Marketing & Partner Market et membre de la direction d'entreprise, a décidé, dans le cadre d'une solution de succession planifiée à long terme, de mettre fin à sa carrière chez APG|SGA au 30 septembre 2026. Dans ce contexte, Nico Benz-Müller a pris, en plus de ses fonctions actuelles de CFO, la responsabilité du domaine d'activité « Partner Market » à compter du 1er janvier 2026. Le processus de succession pour le domaine « Marketing » est en cours.

Progrès dans la stratégie de RSE

Le 22^e rapport sur le développement durable d'APG|SGA a été publié en juin 2025. Ce rapport souligne qu'APG|SGA est en bonne voie pour atteindre ses objectifs climatiques ambitieux et donne un aperçu des progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en œuvre de mesures de développement durable et des objectifs de sa stratégie en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Il explique comment l'entreprise répondra à l'avenir aux exigences croissantes en matière d'activités commerciales durables et de transparence, et décrit les nouveaux objectifs climatiques à l'échelle du groupe avec une feuille de route pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2045, qui a été validée par l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Mise en œuvre de la politique de dividende

Malgré des conditions générales difficiles, APG|SGA a enregistré un résultat solide pour l'exercice 2025. Le Conseil d'administration est convaincu que les perspectives pour APG|SGA et le marché de la publicité extérieure restent très positives. Parallèlement, la société dispose d'un bilan robuste et est parfaitement positionnée pour continuer à réaliser des performances opérationnelles convaincantes dans les années à venir. Le Conseil d'administration estime donc que la politique de dividende visée pour les exercices 2025/2026, avec un versement de 100 % du bénéfice consolidé, mais au moins CHF 12 par action, doit être mise en œuvre comme prévu.

Le Conseil d'administration proposera donc à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 12 par action pour l'exercice 2025.

Perspectives positives pour la publicité extérieure et APG|SGA

En 2025, APG|SGA a célébré un anniversaire remarquable. Diverses mesures ont permis de mettre en lumière 125 ans d'histoire marquante et d'innovation continue dans le domaine de la publicité extérieure analogique et numérique. Parallèlement, nous avons continué à travailler intensément et avec succès au développement de notre portefeuille d'offres afin de consolider à long terme notre position de numéro un sur le marché de la publicité extérieure.

APG|SGA est et reste un partenaire contractuel fiable pour les villes, les communes, les entreprises de transport et les propriétaires fonciers privés, grâce à ses espaces publicitaires de haute qualité et aux services durables et à valeur ajoutée qui y sont associés.

La situation géopolitique et économique imprévisible continue d'entraîner une planification et des réservations à court terme sur le marché publicitaire. Cependant, notre offre numérique croissante, nos outils intelligents et nos processus internes agiles nous permettent de mieux répondre aux besoins de souplesse de nos clients. Malgré un contexte incertain, les annonceurs misent sur les médias hors domicile, car ceux-ci constituent un outil indispensable dans le mix média lorsqu'il s'agit d'atteindre rapidement une forte pénétration et une grande visibilité, et ainsi de mener à bien des campagnes de promotion des marques ou des ventes efficaces et fiables.

APG|SGA est donc convaincue que la publicité extérieure continuera à gagner des parts de marché et que nous pourrions renforcer notre position, notamment grâce au développement constant de notre offre de services numériques.

Nous tenons ici à remercier nos collaboratrices et collaborateurs dans tous les domaines de l'entreprise qui s'engagent avec beaucoup de dévouement pour assurer l'avenir de la publicité extérieure et d'APG|SGA et qui offrent aujourd'hui comme demain des produits et des prestations de service convaincants.

Nous tenons également à remercier chaleureusement tous nos partenaires commerciaux pour leur collaboration fructueuse, ainsi que vous, chères et chers actionnaires, de la confiance que vous accordez à notre société.



Daniel Hofer
Président du Conseil
d'administration



Markus Ehrle
Chief Executive Officer

Rapport financier

Groupe APG|SGA

Le chiffre d'affaires du groupe pour l'exercice 2025 s'élève à CHF 327.0 millions et se maintient au niveau de l'année précédente. Les revenus immobiliers ont légèrement diminué pour s'établir à CHF 1.7 million en raison de la vente d'un immeuble l'année précédente. Les autres produits d'exploitation s'élèvent à CHF 0.4 million et comprennent les gains de cession d'immobilisations corporelles qui ne sont plus nécessaires. Il en résulte pour l'exercice 2025 un produit d'exploitation de CHF 329.2 millions, soit une baisse de 1.1% par rapport à l'année précédente. L'exercice précédent incluait les revenus d'une vente immobilière de CHF 2.9 millions.

Les charges de redevances et de commissions par rapport aux revenus publicitaires ont légèrement augmenté au cours de l'exercice sous revue en raison de la composition des contrats. Les charges de personnel ont pu être réduites de 1.4% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par une diminution des effectifs et des rémunérations variables. Les charges d'exploitation et d'administration ont diminué de 2.7% au cours de l'exercice sous revue. La baisse des coûts de conseil, de marketing et d'énergie a contribué à cette évolution positive des coûts.



« Grâce à l'optimisation des processus et de l'organisation ainsi qu'à une discipline rigoureuse en matière de coûts, les frais de personnel et les charges d'exploitation et d'administration ont diminué. »

Nico Benz-Müller
Chief Financial Officer, APG|SGA

Au cours de l'exercice 2025, l'EBITDA a diminué de 6.6 % pour s'établir à CHF 43.1 millions. L'EBIT de l'exercice 2025 a été inférieur de 9.0 % à celui de l'exercice précédent et s'est élevé à CHF 33.2 millions. Cela correspond à une marge EBIT de 10.1 % pour l'exercice 2025 (exercice précédent : 11.0 %). Au cours de l'exercice 2025, le résultat net s'est élevé à CHF 27.1 millions (exercice précédent : CHF 30.3 millions), ce qui correspond à une baisse de 10.6 %.

Cash flow

Au cours de l'exercice 2025, un cash flow opérationnel de CHF 41.5 millions a été généré (exercice précédent : CHF 41.0 millions). Cela correspond à une augmentation de 1.3 %. Après déduction des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement de CHF 9.1 millions (exercice précédent : CHF 3.6 millions), le cash flow disponible s'élève à CHF 32.4 millions (exercice précédent : CHF 37.3 millions).

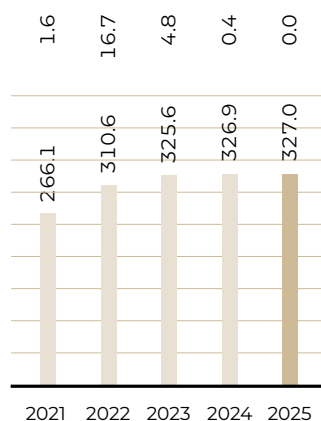
Bilan

Le total du bilan a diminué de CHF 11.8 millions au cours de l'exercice 2025, pour s'établir à CHF 181.4 millions. Cette baisse s'explique par la diminution des stocks et des créances sur livraisons et prestations, ainsi que par la baisse des liquidités et des placements à terme. La position de trésorerie nette s'élève à CHF 53.0 millions à la fin de l'exercice 2025, soit une baisse de CHF 3.4 millions par rapport à la fin de l'exercice 2024. Les fonds propres s'élèvent à CHF 72.9 millions, ce qui correspond à un taux d'autofinancement de 40.2 %.

Revenus publicitaires

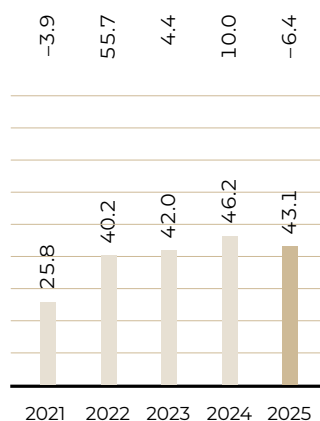
CHF millions

Variation par rapport à l'exercice précédent en %



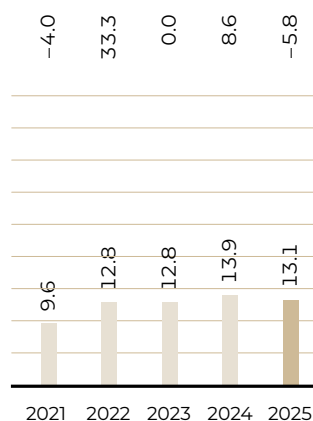
EBITDA

CHF millions



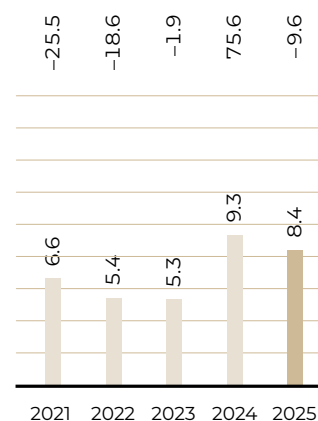
Marge EBITDA

Pourcentage des recettes d'exploitation



Investissements en immobilisations corporelles

CHF millions



Les chiffres clés

Groupe APG|SGA comparaison sur 5 ans

		2025	2024	2023	2022	2021
Bilan						
Immobilier	CHF millions	24.2	24.5	25.1	25.9	27.4
Supports publicitaires	CHF millions	17.8	18.0	17.1	20.0	22.4
Actif circulant	CHF millions	110.2	120.3	116.9	108.9	128.6
Liquidités nettes	CHF millions	53.0	56.4	51.6	53.3	72.4
Capitaux propres	CHF millions	72.9	81.8	83.9	91.2	101.7
Total du bilan	CHF millions	181.4	193.2	191.1	189.4	215.5
– Variation exercice précédent		-6.1 %	1.1 %	0.9 %	-12.1 %	5.0 %
Compte de profits et pertes						
Revenus publicitaires	CHF millions	327.0	326.9	325.6	310.6	266.1
– Suisse	CHF millions	312.9	311.8	311.3	297.2	251.6
– International	CHF millions	14.2	15.2	14.3	13.4	14.6
Recettes d'exploitation (RE)	CHF millions	329.2	332.8	328.8	314.1	269.5
Redevances et commissions	CHF millions	196.4	195.4	196.8	190.4	169.7
	en % RE	59.7 %	58.7 %	59.9 %	60.6 %	63.0 %
Frais de personnel	CHF millions	57.7	58.5	58.0	53.1	48.4
	en % RE	17.5 %	17.6 %	17.6 %	16.9 %	18.0 %
Amortissements des immobilisations corporelles	CHF millions	8.2	7.9	8.5	9.1	9.0
	en % RE	2.5 %	2.4 %	2.6 %	2.9 %	3.3 %
Amortissements des immobilisations incorporelles	CHF millions	1.7	1.7	1.7	1.7	1.5
	en % RE	0.5 %	0.5 %	0.5 %	0.5 %	0.6 %
EBITDA	CHF millions	43.1	46.2	42.0	40.2	25.8
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF millions	33.2	36.5	31.8	29.4	15.3
Résultat net du groupe	CHF millions	27.1	30.3	26.8	23.4	12.7
Flux de trésorerie						
Cash flow provenant des activités d'exploitation	CHF millions	41.5	41.0	35.0	18.3	10.6
Cash flow disponible	CHF millions	32.4	37.3	31.3	14.0	5.5
Ratios						
Marge EBITDA	en % RE	13.1 %	13.9 %	12.8 %	12.8 %	9.6 %
Résultat d'exploitation (marge EBIT)	en % RE	10.1 %	11.0 %	9.7 %	9.4 %	5.7 %
Résultat net du groupe	en % RE	8.2 %	9.1 %	8.2 %	7.4 %	4.7 %
Cash flow provenant des activités d'exploitation	en % RE	12.6 %	12.3 %	10.7 %	5.8 %	3.9 %
ROE		35.0 %	36.5 %	30.6 %	24.2 %	13.3 %
Investissements						
Supports publicitaires	CHF millions	5.4	6.0	2.7	3.8	4.4
Autres immobilisations corporelles	CHF millions	3.0	3.2	2.5	1.6	2.2
Immobilisations incorporelles et financières	CHF millions	0.3	0.1	0.2	0.1	7.2
Collaborateurs (Base : équivalent plein temps 100 %)		473	475	490	481	483

Explication des termes financiers voir page 57

Evolution de l'action

		2025	2024	2023	2022	2021
Chiffres clés par titre						
Résultat d'exploitation (EBIT)	CHF	11.08	12.19	10.61	9.80	5.13
Cash flow provenant des activités d'exploitation	CHF	13.85	13.68	11.70	6.09	3.54
Résultat net du groupe	CHF	9.03	10.10	8.95	7.81	4.23
Capitaux propres actionnaires APG SGA SA	CHF	24.30	27.30	28.00	30.46	33.98
Distribution	CHF	12.00 ²	12.00	11.00	11.00	11.00
Taux de distribution ¹		132.9%	118.8%	122.9%	140.8%	260.0%
Données relatives au cours						
Cours boursier haut/bas	CHF	250.0/188.5	226.0/176.5	200.0/158.0	203.0/141.5	247.5/178.0
Cours boursier en fin d'année	CHF	210.0	199.5	183.0	160.5	199.0
Rendement de la distribution ³		5.7%	6.0%	6.0%	6.9%	5.5%
Capitalisation boursière ³	CHF millions	630.0	597.8	549.0	481.5	597.0
– par rapport aux capitaux propres		8.6	7.3	6.5	5.3	5.9
– par rapport aux recettes d'exploitation		1.9	1.8	1.7	1.5	2.2
P/E ratio ³		23.3	19.8	20.4	20.6	47.0

¹ Distribution sur actions propres incluse

² Proposition à l'Assemblée générale

³ Base cours boursier au 31.12.

Evolution du cours depuis le 31 décembre 2020



Source : SIX Swiss Exchange AG

Evolution des affaires

SUISSE

Dans un contexte économique extrêmement difficile, les revenus publicitaires ont légèrement augmenté de 0.3% par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre CHF 312.9 millions. Ce résultat positif et encourageant a pu être atteint malgré un premier semestre modéré et la perte des revenus provenant d'un important contrat de concession dans la ville de Saint-Gall. Les incertitudes géopolitiques ainsi que la conjoncture et le climat de consommation toujours moroses ont également eu des répercussions sur l'évolution du chiffre d'affaires publicitaire d'APG|SGA, mais surtout sur l'ensemble du marché publicitaire.

C'est ce que montrent les statistiques de Media Focus pour le marché publicitaire suisse, qui affiche une baisse globale des dépenses publicitaires brutes de 1.7% dans le domaine classique par rapport à l'année précédente. L'évolution positive par rapport à l'ensemble du marché témoigne de la force de la publicité extérieure (numérique), mais aussi et surtout du portefeuille de prestations convaincant de notre entreprise.

En ce qui concerne les supports publicitaires numériques, les ventes d'APG|SGA continuent d'évoluer favorablement. Cette croissance robuste s'explique d'une part par le fait que nous mettons à la disposition des annonceurs un portefeuille numérique en pleine expansion, et d'autre part par le fait que les clients et leurs agences apprécient la rapidité, la souplesse et les possibilités programmatiques offertes par la réservation et la diffusion de la publicité extérieure numérique.

Dans l'ensemble, les chiffres d'affaires annuels d'APG|SGA ont évolué favorablement dans les secteurs du commerce, de la finance, des assurances et des services. APG|SGA a enregistré une baisse de ses chiffres d'affaires dans les secteurs des transports (en particulier automobile), de la maison et du jardin. Une baisse significative des chiffres d'affaires a été observée dans le domaine de la publicité politique cyclique, qui comprend les élections et les votations.

Large base de clients locaux et régionaux

Le nombre d'annonceurs actifs chez la Société Générale d'Affichage SA est resté stable au cours de l'exercice sous revue, avec un total d'environ 8200. Parmi eux, 86% des annonceurs ont une orientation locale/régionale. Au total, environ 29 000 campagnes ont été réalisées avec l'ensemble de la clientèle. L'affiche classique et analogique aux formats standard continue de jouer un rôle important. Ainsi, notre organisation logistique performante a permis à elle seule de traiter et de poser environ 715 000 sujets d'affiches.

Les formats classiques ont toutefois enregistré une légère baisse, notamment en raison du recul de la publicité politique. En revanche, une croissance significative a été enregistrée dans le domaine de la publicité DOOH et dans les transports publics.



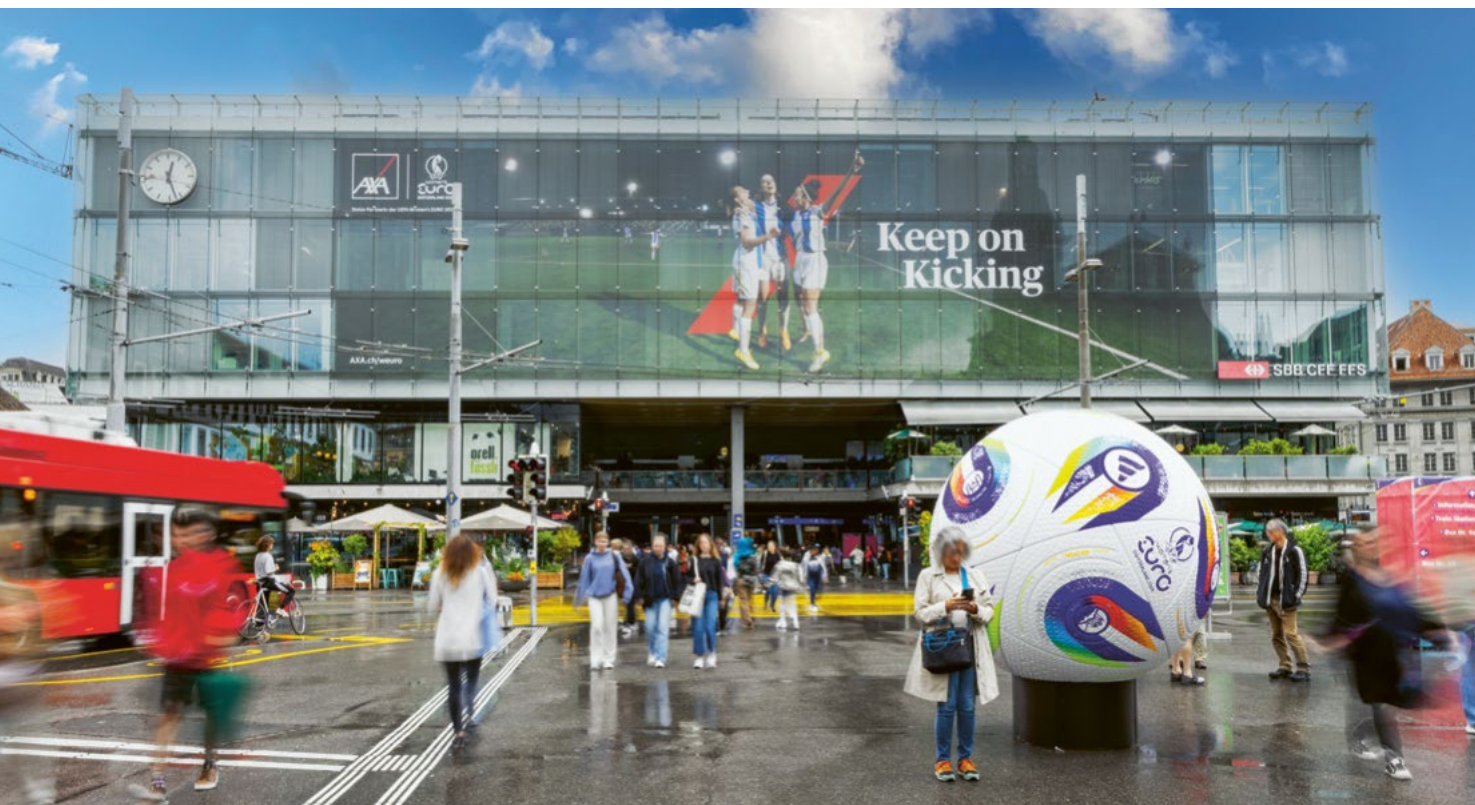
« Une publicité qui se démarque et qui reste gravée dans les mémoires grâce à la technologie 3D. Avec notre campagne d'autopromotion, nous avons démontré de manière impressionnante le potentiel de la publicité 3D dans l'espace public. »

Michael Huser
Marketing Communication Manager, APG|SGA



En haut: AXA, partenaire officiel de l'Euro féminin de l'UEFA, a communiqué son engagement notamment à l'aide d'un MegaPoster à la gare de Berne.

En bas: A Zurich, AXA a également réalisé, en collaboration avec APG|SGA, une fresque publicitaire exclusive et spectaculaire.



Rapide et souple avec une offre hors domicile numérique attrayante

Les chiffres d'affaires sur nos espaces publicitaires numériques, qui sont désormais plus de 3500, ont enregistré une évolution positive. Au cours de l'exercice sous revue, l'offre numérique a de nouveau été élargie de manière ciblée. Au total, plus de 75 nouveaux City ePanels et Rail ePanels ont été mis en service dans toute la Suisse, à des emplacements de premier choix.

Le numérique hors domicile (DOOH) offre aux annonceurs la possibilité de diffuser leurs messages publicitaires à court terme, de manière souple et en s'adressant précisément à leur groupe cible. Avec une part de plus de 55 %, nos clients ont choisi notre offre DOOH Flex, qui permet de concevoir des campagnes précises, avec une diffusion souple sur des sites librement choisis et avec un budget personnalisé. Cependant, de nombreux annonceurs et agences continuent de miser sur notre offre DOOH Standard, qui comprend des spots de 10 secondes dans une boucle de 60 ou 120 secondes.

Le numérique hors domicile programmatique (PDOOH) permet des possibilités de diffusion encore plus précises, non seulement en lieu et en heure, mais aussi en fonction des différents groupes cibles. Au cours de l'exercice sous revue, 380 campagnes programmatiques ont été réalisées via la SSP (Supply Side Platform) VIOOH. Au total, plus de 482 millions d'impressions ont été diffusées sur nos écrans numériques.

Concentration sur la prospection du marché, un conseil compétent et des offres en libre-service

A l'occasion de l'année anniversaire d'APG|SGA, différentes promotions spéciales ont été proposées aux annonceurs. Ceux-ci ont ainsi pu compter sur les conseils personnalisés et approfondis ainsi que sur les services de plus de 120 spécialistes de la vente et de la publicité extérieure répartis sur 16 sites du secteur Advertising Market pour la planification et la réalisation de leurs campagnes publicitaires extérieures.

Nos clients disposent en outre d'une plate-forme de commerce électronique performante, qui a continué à gagner en popularité au cours de l'exercice sous revue et qui est constamment perfectionnée par APG|SGA. Ainsi, un nombre record croissant de clients ont planifié et réservé en ligne quelque 4500 campagnes analogiques et numériques de petite envergure via APG|SGA easy.

Pour tirer parti de nouvelles synergies dans la vente et intensifier la prospection du marché selon le principe « un visage unique pour le client », les ventes régionales et la vente de publicité dans les transports publics (Transport Advertising) ont été placées sous une direction unique à l'automne dans le cadre d'une réorganisation. Les activités dans les domaines PDOOH et aymo ont également été intégrées dans la division Advertising Market.



« De nombreuses mesures destinées à nos parties prenantes ainsi qu'un logo numérique spécial ont accompagné notre année anniversaire. »

Catia Natazzi
Projets et événements, APG|SGA



En haut: Dans les meilleurs emplacements urbains, comme ici à Bâle, les messages numériques peuvent être diffusés dans les plus brefs délais et de manière souple.

En bas: A Frauenfeld, un cube numérique a été mis en service sur la place très fréquentée de la gare.



En haut: Les mises en scène grand format, comme ici à l'aéroport de Zurich, jouissent d'une grande popularité.

En bas: La publicité extérieure dans les montagnes suisses est exclusive et attire tous les regards. Sur la photo, une réalisation de Toyota sur le domaine skiable d'Arosa.



Des solutions mobiles au mètre près renforcent les campagnes d'affichage

aymo, la solution exclusive de ciblage mobile d'APG|SGA, utilise les données en temps réel des principales applications d'actualités suisses et diffuse des publicités mobiles avec une grande précision géographique, au mètre près. L'offre se développe de manière stable et complète idéalement la publicité extérieure analogique et numérique, également géolocalisée.

Portefeuille de contrats et d'offres attractif et reposant sur une large assise

Au total, APG|SGA dispose en Suisse d'un portefeuille stable et garanti à long terme d'environ 7 000 contrats et partenariats avec les pouvoirs publics et des propriétaires fonciers privés. Dans le secteur d'activité Marché des partenaires, l'attractivité du portefeuille d'offres a encore été renforcée au cours de l'exercice sous revue et divers partenariats importants ont pu être renouvelés, élargis ou conclus.

Un accord a ainsi été conclu avec CFF Immobilier pour prolonger le contrat jusqu'à fin 2030. Le contrat porte sur l'ensemble de la publicité analogique et numérique de tiers dans toutes les gares de Suisse. A l'issue d'un appel d'offres lancé par la ville de La Chaux-de-Fonds, APG|SGA reste le partenaire exclusif pour les espaces publicitaires sur le domaine public pour les dix prochaines années.

Après avoir remporté l'appel d'offres du service des ponts et chaussées du canton de Zurich, APG|SGA élargit considérablement son offre de surfaces d'affichage dans ce canton et commercialisera à partir de 2026 les 672 surfaces, principalement aux formats F12 et F200. Celles-ci sont réparties dans tout le canton et se trouvent le long des principaux axes routiers, à des emplacements de tout premier ordre.

Dans le domaine de la publicité transports publics, APG|SGA a obtenu fin février 2025 de la part des transports publics zurichois (VBZ) – la plus grande entreprise de transport urbain de Suisse – la licence exclusive pour la commercialisation des espaces publicitaires sur les véhicules des VBZ. Un accord similaire a été conclu avec Moving Media Basel, où APG|SGA devient partenaire de médiation pour les espaces publicitaires sur et dans les tramways et bus des transports publics bâlois (BVB) et de Baselland Transport (BLT). APG|SGA est ainsi en mesure de proposer des solutions publicitaires sur et dans les transports publics des grandes villes (Bâle, Berne, Zurich, Bienne, Lausanne, Lugano, Lucerne, Saint-Gall et Winterthour) à partir d'une source unique. Malheureusement, dans le cadre d'un appel d'offres, BernMobil a décidé, en raison de critères financiers et de garanties minimales élevées, de transférer la commercialisation de son inventaire de bus et de tramways à un concurrent à compter du 1er janvier 2027.



« Le certificat EcoEntreprise Excellence souligne le fait que, chez APG|SGA, nous pratiquons depuis des années une gestion efficace en matière de développement durable et manifestons ainsi notre engagement envers toutes les parties prenantes. »

Andres Trautmann
Chef achats et durabilité, APG|SGA



DEVELOPPEMENT DURABLE
RESPONSABILITE SOCIETALE

Les offres numériques permettent de proposer des services supplémentaires à la population

Au cours de l'exercice sous revue, APG|SGA a renforcé sa présence numérique dans les villes de Schaffhouse, d'Olten et de Soleure avec la mise en service de 38 écrans au total. En outre, il est possible dans les trois villes d'utiliser une partie du temps d'affichage des écrans à usage commercial situés sur le domaine public pour diffuser des contenus propres, comme des informations culturelles, politiques et officielles. Une particularité à Olten et à Soleure est la « fonction d'urgence » : en cas d'événements exceptionnels, les autorités peuvent immédiatement prendre le contrôle de toutes les surfaces, tant commerciales que des installations Cityplan, et ainsi avertir ou informer la population à un stade précoce (par exemple en cas d'inondations, d'incendies, d'enlèvements de personnes). A cette fin, APG|SGA met à disposition son propre CMS (système de gestion de contenu), qui peut être utilisé par les deux villes pour la planification de la diffusion. Le déploiement des nouvelles installations numériques montre de manière exemplaire comment les besoins d'une ville et de sa population peuvent être satisfaits tout en tenant compte des intérêts commerciaux.

Objectif clair et augmentation du chiffre d'affaires chez Swissplakat

Notre filiale Swissplakat AG, qui se concentre sur un porte-feuille purement analogique et de haute qualité dans certaines régions de Suisse alémanique, a enregistré une augmentation significative de son chiffre d'affaires au cours de l'exercice sous revue. Cette évolution favorable montre que la concentration sur une offre attrayante avec des surfaces frontales aux formats classiques F12 et F200, associée à une présence locale, à des services tels que l'impression d'affiches et à un outil de réservation en ligne, continue de faire ses preuves dans le secteur de l'affichage analogique.



« Avec nos City ePanels, nous proposons à des villes comme Schaffhouse de diffuser leur contenu culturel sur nos écrans en temps partagé. »

Susanne Fagyas
Conseil de Vente service externe, APG|SGA



En haut: Au cœur de la mobilité, sur la place de la gare de Zurich, 64 affiches lumineuses Premium F12 captent toute l'attention.

En bas: L'offre à l'aéroport de Zurich comprend plus de 500 possibilités publicitaires de premier ordre le long des flux de visiteurs.



SERBIE

APG|SGA opère avec succès depuis des années en Serbie, où elle réalise 4.3% du chiffre d'affaires du groupe.

La filiale locale Alma Quattro dispose d'un portefeuille attrayant d'offres analogiques et numériques avec des espaces publicitaires situés à des emplacements très prisés dans 30 villes du pays, principalement dans les agglomérations de Belgrade, Novi Sad et Niš.

Alma Quattro est clairement le numéro un du marché dans le pays et son inventaire publicitaire comprend environ 4 000 surfaces. Parmi celles-ci, on trouve aussi bien des panneaux d'affichage classiques que des panneaux géants, des panneaux rétroéclairés, des panneaux déroulants, des colonnes Morris ainsi que des panneaux lumineux numériques et des panneaux grand format.

Au cours de l'exercice sous revue, 72 nouveaux écrans LED ont été mis en service dans les abribus de Belgrade, ainsi qu'un écran LED géant emblématique (14 m x 4 m) au centre de la ville. En raison de diverses inspections et ordonnances de démantèlement, l'inventaire a diminué d'environ 15% dans certains quartiers de Belgrade.

Au cours de la période sous revue, les recettes publicitaires en monnaie locale ont malheureusement reculé de 4.9% par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique d'une part par la réduction de l'inventaire, mais surtout par une forte instabilité politique accompagnée de manifestations persistantes et des répercussions correspondantes sur l'évolution économique et le moral des consommateurs. En raison de l'affaiblissement du dinar, les recettes publicitaires se sont élevées à CHF 14.2 millions, soit une baisse de 6.5%.

La procédure d'arbitrage que nous avons engagée devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) à Washington, D.C., contre l'Etat serbe pour violation de l'accord de protection des investissements entre la Suisse et la Serbie s'est poursuivie comme prévu. Une décision est attendue en 2026.



« Les défis à relever en Serbie sont énormes. Nous avons néanmoins réussi à défendre notre part de marché et notre position de numéro un, et à consolider notre bonne image en tant que principale entreprise de publicité extérieure. »

Sanja Pešić
Chief Executive Officer, Alma Quattro



En haut: Au total, 72 écrans LED ont été installés dans les abribus de Belgrade.

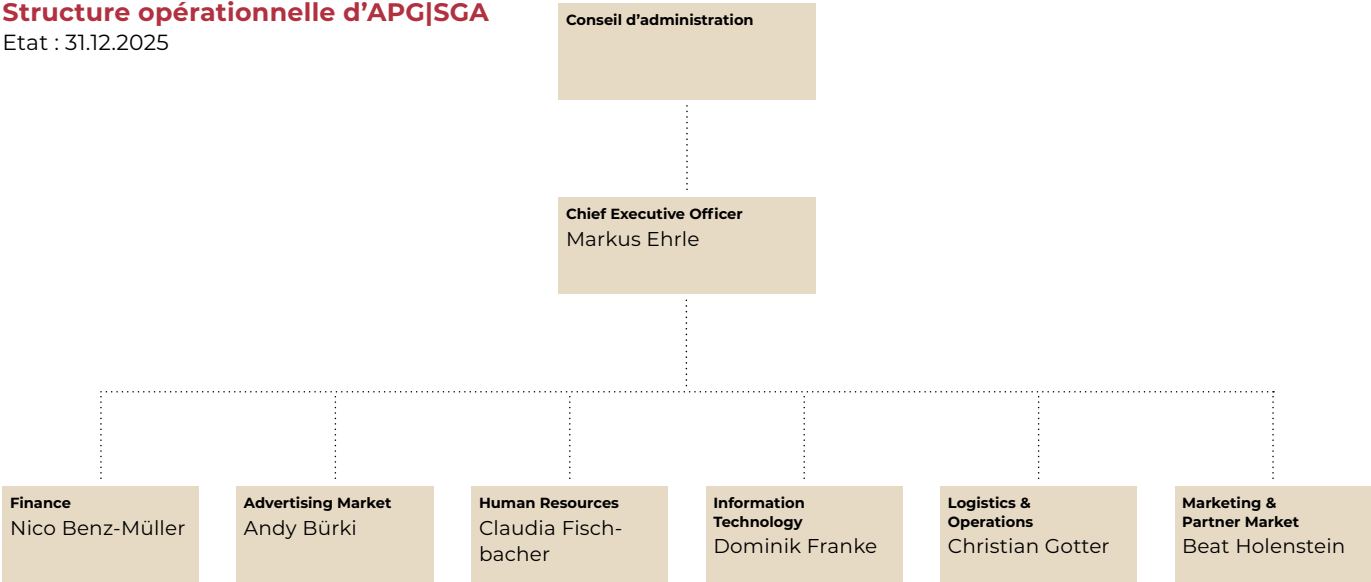
En bas: Des mises en scène créatives de produits et des réalisations spéciales garantissent un fort impact dans les rues serbes.



Gouvernement d'entreprise

Structure opérationnelle d'APG|SGA

Etat : 31.12.2025



Structure du groupe et actionnariat

Introduction

Les principes et règles relatifs à la direction et au contrôle de l'ensemble du groupe APG|SGA sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation du Conseil d'administration et les règlements des comités du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration examine régulièrement ces documents et, le cas échéant, les adapte aux circonstances nouvelles. Les statuts d'APG|SGA SA peuvent être consultés sur le site www.apgsga.ch/statuts. Le règlement d'organisation du Conseil d'administration et les règlements des comités du Conseil d'administration peuvent être consultés sous www.apgsga.ch/corporate-governance. Les informations présentées ici sont conformes à la directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise de la SIX Swiss Exchange.

Société cotée

Société, siège social : APG SGA SA, Genève
Capitalisation boursière au 31.12.2025 : CHF 630.0 millions
Lieu de cotation : SIX Swiss Exchange
Numéro de valeur : 1 910 702
ISIN : CH0019107025
Symbole : APGN

Sociétés du groupe

La liste des sociétés du groupe se trouve dans le rapport financier (cf. page 58) à la page 27.

Participations croisées

Le groupe APG|SGA n'a aucune participation croisée avec d'autres sociétés concernant les voix ou le capital.

Actionnaires importants¹

	Actions selon déclarations au 31.12.2025	en %	Actions selon déclarations au 31.12.2024	en %
Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung, Zurich (CH)	750 000	25.00 ⁴	750 000	25.00 ⁴
JCDecaux SE, Neuilly-sur-Seine (FR) ²	493 101	16.44 ⁴	493 101	16.44 ⁴
Pargesa Asset Management SA, Luxembourg (LU) / Stichting Administratiekantoor Bierlaire, Breda (NL) ³	415 787	13.86 ⁴	415 787	13.86 ⁴
Pictet Asset Management SA, Genève (CH)	133 699	4.46 ⁴	153 864	5.13 ⁴
UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle (CH)	128 096	4.27 ⁴	108 167	3.61 ⁴
Polymedia Holding AG, Markus et Andreas Scheidegger, Berne (CH)	98 938	3.30 ⁴	98 850	3.30 ⁴

¹ Au moins 3% du capital-actions, sous forme d'actions et/ou de droits d'acquisition ou d'aliénation d'actions. Ces informations se fondent sur les déclarations des actionnaires conformément aux art. 120 ss de la LIMF jusqu'au 31.12.2025, sous réserve d'indications divergentes. Toutes les notifications publiées se trouvent sur <https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html>.

² JCDecaux SE, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (FR), est contrôlée par JCDecaux Holding, 17, rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (FR), dont les actionnaires sont :
– la famille Decaux, soit Jean-François Decaux, Londres (GB), Jean-Charles Decaux, Neuilly-sur-Seine (FR), Jean-Sébastien Decaux, Milan (IT), Jean-Pierre Decaux, Paris (FR) et Danielle Decaux, Neuilly-sur-Seine (FR) ;
– JFD Investissements, Luxembourg (LU) et JFD Participations, Luxembourg (LU), sociétés entièrement contrôlées par Jean-François Decaux ;
– Open 3 Investimenti, Uccle (BE), société entièrement contrôlée par Jean-Sébastien Decaux.

³ L'ayant droit économique est Stichting Administratiekantoor Bierlaire, Breda (NL). Pour plus de détails sur le rapport entre Stichting Administratiekantoor Bierlaire et Pargesa Asset Management, voir : <https://apgsa.ch/controlling.structure>

⁴ Nombre d'actions selon le registre des actions au 31.12.2025, resp. au 31.12.2024

Structure du capital

Capital ordinaire, autorisé et conditionnel

Au 31.12.2025, le capital-actions d'APG|SGA SA s'élève à CHF 7 800 000. Il est entièrement libéré et composé de 3 000 000 d'actions nominatives d'une valeur de CHF 2.60 chacune. Au 31.12.2025, APG|SGA SA ne dispose ni de capital autorisé ni de capital conditionnel.

Au 31.12.2025, les capitaux propres consolidés s'élevaient à CHF 72.9 millions (2024 : CHF 81.8 millions ; 2023: CHF 83.9 millions). Des détails relatifs à l'évolution des capitaux propres sont donnés dans les rapports de gestion correspondants : pour les exercices 2025/2024 page 56 du présent rapport, pour les exercices 2024/2023 page 52 du rapport 2024. Le Rapport de gestion 2024 peut être consulté sous www.apgsa.ch/rapport.

Actions, bons de participation et bons de jouissance

Les actions d'APG|SGA SA sont des actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2.60 par titre. A chaque action correspond une voix. Toutes les actions ouvrent droit au même dividende, hormis les actions propres qui ne donnent pas lieu à un versement. Aucun actionnaire ne bénéficie de droits préférentiels.

APG|SGA SA n'a émis ni bons de participation ni bons de jouissance.

Registre des actions

Toute action inscrite au registre des actions avec droit de vote donne droit à une voix.

L'inscription avec droit de vote peut être refusée pour les motifs suivants :

- l'acquéreur, malgré la demande de la société, ne déclare pas expressément qu'il a acquis et détient les actions en son nom propre et pour son propre compte, qu'il n'existe aucun accord sur le rachat ou la restitution des actions correspondantes et qu'il supporte le risque économique lié aux actions, ou
- la reconnaissance de l'acquéreur pourrait empêcher la société de présenter la preuve requise par la législation fédérale concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Emprunts convertibles et options

Il n'a pas été émis d'emprunts convertibles. Il n'existe pas de programme d'options pour les collaborateurs ou les membres du Conseil d'administration.



Daniel Hofer



Felix Graf



David Bourg

Conseil d'administration

Membres	Nationalité	Membre depuis	Expiration du mandat
Daniel Hofer (1963), président	CH	2014	2026
Felix Graf ¹ (1963), vice-président	CH	2025	2026
David Bourg (1969)	FR	2023	2026
Maya Bundt (1971)	CH, DE	2020	2026
Jolanda Grob (1973)	CH	2020	2026
Xavier Le Clef (1976)	BE	2015	2026
Markus Scheidegger (1965)	CH	2000	2026
Secrétariat général			
Julia Wilms			

¹ Entrée en tant que membre du Conseil d'administration au 24.04.2025

Daniel Hofer

Président, administrateur non exécutif.

Depuis 2014, directeur général de JCDecaux Corporate Services GmbH, Zurich. Depuis 2014, vice-président du conseil de surveillance de Gewista GmbH, numéro un autrichien de la publicité extérieure. De 2014 à 2025, membre du Group Executive Board de JCDecaux SE (FR) et CEO pour la région Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale et Asie centrale, avec des filiales dans 14 pays. De 2010 à 2014 CEO d'APG|SGA SA. De 2006 à 2010, membre de la direction du groupe de médias NZZ et directeur de la maison d'édition NZZ AG. De 2002 à 2005, CEO de la division internationale et membre de la direction du groupe PubliGroupe SA. Auparavant, longue activité de direction dans le domaine de la commercialisation des médias en Suisse. De 2011 à 2014 et depuis 2017, vice-président de l'association professionnelle internationale WOO (World Out of Home Organization, CH). Ancien membre du comité directeur de KS/CS Communication Suisse. De 2010 à 2017, président de l'association AWS Publicité extérieure Suisse. De 2008 à 2012, président de l'IAA International Advertising Association, Swiss Chapter. Master of Business Administration (University of Rochester, US) et Doctorate of Business Administration (University of South Australia, AU).

Felix Graf

Vice-président, administrateur non exécutif.

Depuis 2018, CEO de l'entreprise NZZ, à laquelle appartient le journal indépendant « Neue Zürcher Zeitung ». Auparavant, membre de la direction de la société Centralschweizerische Kraftwerke AG (CKW) à partir de 2011, puis CEO à partir de 2014. En même temps, membre de la direction du groupe Axpo Holding AG. Auparavant, il a occupé pendant plusieurs années divers postes de direction chez Swisscom. De 1998 à 2002, il a été consultant chez McKinsey dans divers secteurs et pays. Président de DAAily platforms AG. Membre du conseil d'administration de CH Media Holding AG, CH Media TV AG et de Swissgrid AG, membre du comité

directeur de la Société suisse de management. Il est titulaire d'un master en physique et chimie (ETH Zurich, CH) et d'un doctorat en physique (ETH Zurich, CH).

David Bourg

Administrateur non exécutif.

Depuis 2015, directeur général finances, systèmes d'information et administration et membre du directoire de JCDecaux SE (FR). De 2011 à 2014, directeur général pour le Moyen-Orient chez JCDecaux SE. De 2005 à 2011, directeur financier Asie chez JCDecaux SE. Entre chez JCDecaux SE en 2001 en tant que directeur des fusions-acquisitions et du développement. De 1995 à 2001 auditeur chez Deloitte à Paris (FR) et à Buenos Aires (AR). Président ou membre du conseil d'administration de différentes sociétés ou participations de JCDecaux SE. Majeure en finance et économie (Sciences Po Paris, FR) et maîtrise et diplôme d'études approfondies en économie appliquée et gestion et politique des organisations (Université Paris Dauphine-PSL, FR).

Maya Bundt

Administratrice non exécutive.

Administratrice à plein temps depuis 2022. De 2003 à 2022, diverses fonctions chez Swiss Re, notamment Cyber Practice Leader depuis 2021, Head Cyber and Digital Solutions depuis 2016 et auparavant Chief of Staff Group Strategy et Head IT Functional Management. De 2000 à 2003, Strategy Consultant au Boston Consulting Group. Membre du conseil d'administration d'APG|SGA depuis 2020 et de Valiant depuis 2017. Depuis 2024, présidente du comité de pilotage pour la mise en œuvre de la cyberstratégie nationale du DDPS. Membre du conseil de fondation du Cyber Peace Institute depuis 2022 et responsable du Cyber Resilience Chapter de la Swiss Risk Association. Membre de la commission de cybersécurité de digitalswitzerland. Doctorat en sciences naturelles de l'environnement/physique des sols (EPF Zurich, CH) et diplôme de géoécologie (Université de Bayreuth, DE).



Maya Bundt



Jolanda Grob



Xavier Le Clef



Markus Scheidegger

Jolanda Grob

Administratrice non exécutive.

Travaille depuis 2010 pour le Zurich Insurance Group où elle occupe différents postes de direction: Group Chief People Officer depuis juillet 2023, de 2018 à 2023 Chief Human Resources Officer Switzerland, de 2015 à 2018 Global HRBP, de 2010 à 2015 Global Head of Employee Research & Engagement. De 2005 à 2009, Head of International Learning, Development & Talent Management chez Amgen International. De 1999 à 2005, divers postes de direction des RH chez Coca-Cola, Unilever et Deloitte & Touche. MAS en coaching (FHNW, CH), master en psychologie et en pédagogie (université de Fribourg, CH). A suivi un Advanced Management Program à l'IESE Business School (Barcelone, ES), une formation en conseil d'administration à la Swiss Board School HSG (Saint-Gall, CH), Leadership à l'IMD (Lausanne, CH) et diverses autres formations continues.

Xavier Le Clef

Administrateur non exécutif.

Depuis 2015, CEO de la Compagnie Nationale à Portefeuille CNP (BE). Depuis 2011, administrateur de la CNP. Entré à la CNP en 2006 avec la responsabilité de la gestion de plusieurs sociétés en portefeuille. De 2000 à 2006, manager en Belgique, France et Allemagne chez Arthur D. Little. Président ou membre du conseil d'administration de différentes participations cotées et non cotées de Frère-Bourgeois Holding (BE). Master of Business Economics (Solvay Brussels School of Economics and Management, BE) et Master of Business Administration (Vlerick Business School, BE). Formation continue avec spécialisation en finance (Institut européen d'administration des affaires INSEAD, FR).

Markus Scheidegger

Administrateur non exécutif.

Membre du conseil d'administration de plusieurs PME suisses. Depuis 2002, président du conseil d'administration d'Uldry AG. Depuis 1996, membre du conseil d'administration de Polymedia Holding AG. Depuis 1995, avocat indépendant. De 1993 à 1995, collaborateur juridique chez ATAG Ernst & Young AG au sein du département fiscalité et droit. Études de droit (Université de Berne, CH) avec obtention du diplôme d'avocat du canton de Berne.

Membres du Conseil d'administration, activités et intérêts

Le Conseil d'administration d'APG|SGA SA est composé de sept membres, la part des femmes est de 29 %.

En dehors des responsabilités qu'ils assument pour APG|SGA SA et, le cas échéant, pour d'autres sociétés ou entités du groupe, les membres du Conseil d'administration exercent d'autres fonctions, dont APG|SGA SA a été informée, au sein de corporations, fondations ou établissements importants suisses ou étrangers, ainsi que des fonctions officielles et mandats politiques.

Election et durée du mandat

Selon les statuts, le Conseil d'administration est composé de trois à sept membres. Ils sont élus individuellement par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an, au terme duquel ils sont rééligibles indéfiniment. Les administrateurs achèvent en principe leur mandat lors de l'Assemblée générale qui suit leur 71^{ème} anniversaire. Une prolongation au-delà de cette date est possible dans la mesure où elle permet d'assurer la continuité au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration vérifie régulièrement que les qualifications, les compétences et l'expérience de ses membres correspondent à ses besoins et aux exigences de son activité. Il lance à temps la recherche de nouveaux membres afin de garantir que les compétences requises et la diversité au sein de l'organe soient assurées. Se fondant sur sa matrice de compétences, le Conseil d'administration définit un profil d'exigences précis avec les qualifications, les aptitudes, l'expérience et les qualités souhaitées. Sur cette base, des recommandations sont émises pour l'élection de nouveaux membres du Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

Organisation interne

Conformément à la législation et aux statuts, le Conseil d'administration est l'organe de direction le plus élevé du groupe. Il est habilité à prendre des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas réservés à l'Assemblée générale par la loi et les statuts ou qu'il n'a pas délégués à d'autres organes par décision ou par voie de règlement. Au moyen de décisions prises à la majorité, il fixe les lignes directrices stratégiques, organisationnelles, financières et comptables qui doivent être suivies par le groupe APG|SGA. En cas d'égalité des voix, la voix du président n'est pas prépondérante.

Le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par ans, autrement dit une fois par trimestre. Tout administrateur peut demander au président de convoquer une séance. Pendant l'exercice 2025, le Conseil d'administration a

tenu cinq séances ordinaires (en février, avril, mai, septembre et décembre) et trois séances extraordinaires, auxquelles ont participé régulièrement aussi des membres de la direction d'entreprise. Les membres de la direction d'entreprise n'ont en principe pas de droit de participation ou d'intervention aux séances du Conseil d'administration. La durée moyenne des séances ordinaires a été d'une demi-journée à une journée. Les séances extraordinaires, qui ont le plus souvent été tenues en visioconférence, ont eu des durées variables.

Deux organes permanents ont été institués pour assister le Conseil d'administration dans ses travaux: un comité de contrôle et un comité de rémunération. Leurs charges et compétences sont définies dans les règlements des comités du Conseil d'administration. Ces organes ont avant tout une fonction d'appréciation, de conseil et de surveillance. Dans certains cas particuliers, et sur délégation du Conseil d'administration, ils ont aussi des compétences décisionnelles. Dans les domaines qui leur ont été attribués, les comités préparent les travaux du Conseil d'administration et l'informent directement de toute question importante.

Le comité de contrôle se compose de David Bourg (président) et Maya Bundt. Sa mission est la suivante:

- s'assurer de l'indépendance de la révision externe et veiller à son efficacité;
- contrôler la gestion des risques, sur les plans financier et opérationnel;
- contrôler l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne;
- fixer les critères de gestion de la trésorerie et la politique immobilière;
- examiner les comptes intermédiaires et annuels consolidés avant leur présentation au Conseil d'administration.

Pendant l'exercice écoulé, le comité de contrôle a tenu trois séances ordinaires (en février, juillet et novembre), auxquelles le CEO et le CFO ont aussi participé. En principe, ils n'y ont pas de droit de participation ou d'intervention. Une séance s'est tenue en présence de l'organe de révision externe. Chaque séance a duré une demi-journée.

Conformément à l'art. 28 des statuts, l'Assemblée générale élit chaque année les membres du comité de rémunération. Ce comité se compose actuellement de Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger. Sa mission est la suivante:

- examiner la politique salariale;
- examiner les critères de sélection des membres de la direction d'entreprise;
- examiner les conditions essentielles de leur engagement;
- examiner les propositions de rémunération et de participation des membres de la direction d'entreprise;
- examiner l'évolution du management et planifier la succession.

Pendant l'exercice écoulé, le comité de rémunération a tenu deux séances ordinaires (en janvier et novembre) d'une demi-journée chacune. Le CEO, le CFO et la direction des ressources humaines ont aussi participé aux deux séances du comité de rémunération. En principe, ils n'y ont pas de droit de participation ou d'intervention. Une séance extraordinaire (en septembre) de 90 minutes a aussi eu lieu. Le CEO et la direction des ressources humaines ont aussi participé à cette séance.

Suite à la demande d'une actionnaire concernant l'introduction d'une clause d'opting-up dans les statuts (cf. article 11a), le Conseil d'administration a constitué un comité composé des membres du Conseil d'administration non concernés par cette question. Ce comité était composé des membres du Conseil d'administration Maya Bundt (présidente), Jolanda Grob et Markus Scheidegger. Le comité a été chargé d'examiner la demande de l'actionnaire et de rédiger une prise de position du Conseil d'administration à ce sujet à l'intention des actionnaires. Au cours de l'exercice sous revue, le comité s'est réuni à six reprises (en novembre).

Soucieux d'améliorer en permanence son travail, le Conseil d'administration procède chaque année à une auto-évaluation. Un questionnaire sur la qualité permet d'évaluer sa structure, ses compétences, sa stratégie et ses processus. Le cas échéant, les conclusions du questionnaire sont analysées avec la direction d'entreprise et des mesures appropriées sont formulées. Cela permet de s'assurer que le fonctionnement et la structure du Conseil d'administration répondent au mieux aux exigences des parties prenantes.

Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la direction d'entreprise

Le Conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui lui sont attribués par la législation, les statuts et le règlement d'organisation. Conformément à l'art. 716a CO et à l'art. 27 des statuts et en complément de ces dispositions, les missions suivantes, en particulier, relèvent de la compétence exclusive du Conseil d'administration:

- définition des stratégies commerciale et financière du groupe APG|SGA;
- adoption des budgets annuels de vente, de dépenses et d'investissements du groupe APG|SGA;
- constitution, acquisition, vente, dissolution ou fusion de filiales;
- exercice du droit de vote dans les Assemblées générales des filiales de la société et élaboration de recommandations destinées aux personnes physiques qui représentent la société au sein du Conseil d'administration ou d'un autre organe d'une filiale;

- conclusion de contrats de prêt (que ce soit en tant que prêteur ou en tant qu'emprunteur), de cautionnement ou de toute autre forme de garantie – à l'exception des contrats de concession – représentant un engagement de la société vis-à-vis de tiers excédant CHF 2 millions;
- conclusion de contrats portant sur des objets non budgétés et dont le montant excède CHF 1 million.

Le Conseil d'administration a délégué la conduite opérationnelle des affaires à la direction d'entreprise, placée sous la présidence du Chief Executive Officer. Celle-ci est responsable de toutes les affaires dont la compétence n'est pas attribuée à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction d'entreprise

Outre les tâches dévolues au comité de contrôle et au comité de rémunération, le Conseil d'administration est informé à chacune de ses séances des faits relatifs à la gestion, à la marche des affaires et au résultat. Il reçoit communication écrite et orale des données financières suivantes:

- états financiers trimestriels, semestriels et annuels (bilan, compte de profits et pertes);
- chiffres annuels du budget, comparaisons régulières des objectifs et des chiffres réels, prévisions;
- plan pluriannuel annuel;
- événements exceptionnels.

Une fois par an, la direction d'entreprise évalue la situation de risque du groupe selon un processus structuré. Cette situation est approuvée par le Conseil d'administration. Les risques stratégiques, opérationnels et financiers sont identifiés et évalués en fonction de leur portée et de leur probabilité. Si un risque est classé comme critique dans l'évaluation globale, des mesures efficaces sont définies pour prévenir sa survenance, réduire sa probabilité ou limiter son impact financier. Des processus de contrôle efficaces sont définis pour les processus opérationnels pertinents dans un système de contrôle interne. Les risques suivants ont été définis comme majeurs pour APG|SGA:

- contexte économique en ce qui concerne les redevances et redevances minimales contractuelles: l'intensité accrue de la concurrence et les contrats supposent des redevances plus élevées et de plus en plus souvent des redevances minimales. Une évolution économique défavorable, des budgets publicitaires en baisse ainsi que des interdictions de la publicité peuvent entraîner une baisse des revenus des ventes et une diminution de la rentabilité. En raison du changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes comme les vagues de chaleur ou les inondations sont de plus en plus fréquents et peuvent provoquer une modification temporaire de la mobilité ou des dommages pouvant entraîner une

- réduction temporaire de la mobilité générale, ce qui peut avoir un effet négatif sur la rentabilité de nos supports publicitaires;
- sécurité, stabilité et fiabilité de l'infrastructure informatique: avec l'automatisation et la numérisation croissantes tout au long de la chaîne de valeur, la stabilité, la fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique revêtent une importance fondamentale. En particulier, la protection de l'infrastructure informatique contre les cyberattaques est une priorité absolue.

L'évaluation a été approuvée par le Conseil d'administration le 03.12.2025.

En outre, le président du Conseil d'administration est en contact régulier avec le CEO et le CFO. Tout événement exceptionnel doit être notifié par les membres de la direction d'entreprise au Chief Executive Officer, qui en informe sans retard le président du Conseil d'administration. Si nécessaire, le président du Conseil d'administration participe aux réunions de la direction d'entreprise. Tout membre du Conseil d'administration peut, avec l'accord du président, demander des renseignements sur la marche des affaires ou exercer son droit de regard sur les livres et dossiers. Le Conseil d'administration désigne les collaborateurs ayant droit de signature. Le principe en vigueur est celui de la signature collective à deux.

Informations sur les périodes d'interdiction générale des transactions

Pendant les périodes d'interdiction des transactions, les collaborateurs et collaboratrices occupant des fonctions clés et disposant d'informations privilégiées ne sont pas autorisés à acquérir ou à vendre des actions d'APG SGA SA. A cet égard, le Conseil d'administration a adapté le 01.02.2024 le règlement concernant les délits d'initiés. Les périodes d'interdiction suivantes s'appliquent:

- du 31 décembre jusqu'à deux jours de négoce après la publication des chiffres annuels;
- du 30 juin jusqu'à deux jours de négoce après la publication des chiffres semestriels.



Markus Ehrle



Nico Benz-Müller



Andy Bürki

Direction d'entreprise

Membres	Nationalité	Fonction / domaine de responsabilité	depuis
Markus Ehrle (1965)	CH	Chief Executive Officer	2011
Nico Benz-Müller (1979)	CH	Chief Financial Officer ¹	2024
Andy Bürki (1974)	CH	Advertising Market	2019
Claudia Fischbacher (1986)	CH	Ressources Humaines	2023
Dominik Franke (1984)	CH	Information Technology	2019
Christian Gotter (1970)	CH	Logistics & Operations	2012
Beat Holenstein (1968)	CH	Marketing & Partner Market ²	2007

¹ Depuis le 01.01.2026 nouveau : Chief Financial Officer, Finance / Partner Market
² Depuis le 01.01.2026 nouveau : Marketing

Markus Ehrle

a pris la direction d'APG|SGA en tant que Chief Executive Officer le 01.06.2014. De 2011 à 2014, il avait été responsable des secteurs Marketing & Business Development au sein d'APG|SGA. Il a derrière lui une longue carrière au sein de PubliGroupe SA, notamment en tant qu'Account Director, Marketing Director et CEO adjoint de Publimedia AG. Il a aussi siégé au sein du conseil d'administration de différentes filiales (notamment dans le domaine en ligne). De 2006 à 2011, il était responsable du secteur Marché publicitaire & Business Development au sein du groupe de médias NZZ. Il est président de l'association AWS Publicité extérieure Suisse, membre du comité directeur de l'IAA International Advertising Association, Swiss Chapter, ainsi que membre de différents comités de KS/CS Communication Suisse. Markus Ehrle est titulaire d'un diplôme fédéral de directeur marketing (Université de Berne, 1997) et d'un diplôme fédéral de directeur de la communication (SAWI Bienne, 1993).

Nico Benz-Müller

est depuis le 01.01.2026 responsable des secteurs Finance et Partner Market tant que CFO et membre de la direction d'entreprise d'APG|SGA. Précédemment, il a dirigé le secteur Finance de 2024 à 2025 en tant que CFO et membre de la direction d'entreprise. De 2021 à 2024, il a travaillé pour le groupe Acino en tant que directeur financier du groupe. Auparavant, il a travaillé chez KPMG en tant que conseiller dans le domaine du contrôle de gestion et de la transformation (2020-2021) et en tant qu'auditeur (2008-2014). Entre-temps, il a occupé différents postes de direction au sein du groupe Dätwyler (2014-2019). Il a notamment dirigé le service financier de la filiale Distrelec, a été responsable des activités de fusion et d'acquisition de la division Technical Components et a acquis une expérience de direction en tant que CEO par intérim de la société du groupe Nedis (2018-2019). Il est expert-comptable diplômé, a obtenu une licence en gestion d'entreprise/sciences économiques à l'université de Berne (2004) et a suivi une formation continue au CFA Institute pour devenir Chartered Financial Analyst (2013).

Andy Bürki

est membre de la direction d'entreprise et responsable du secteur Advertising Market au sein d'APG|SGA depuis le 01.04.2019. De 2015 à 2018, il a été responsable des produits NZZ pour le marché publicitaire en tant que membre de la direction de NZZ Media Solutions AG. De 1999 à 2015, il a occupé diverses fonctions chez Tamedia AG, notamment celle de chef de projet pour la promotion des ventes (1999-2001) et, de 2006 à 2015, celle de responsable du marché publicitaire du Tages-Anzeiger. Entre-temps, il a acquis de l'expérience dans la publicité extérieure de 2002 à 2006 dans le cadre du Key Account Management chez Clear Channel Plakanda GmbH. En 2013, il a obtenu un Executive Master of Business Administration in General Management à la Haute Ecole d'économie de Zurich, est titulaire d'un diplôme fédéral de directeur de la communication (2005) et dispose d'un brevet de planificateur marketing (1998). En 2023, il a obtenu un certificat CAS en Digital Leadership & Transformation à l'Université de Saint-Gall (HSG).

Claudia Fischbacher

est membre de la direction d'entreprise et responsable du secteur des ressources humaines depuis le 01.01.2023. Auparavant, elle travaillait depuis 2020 chez APG|SGA en tant que HR Business Partner et responsable adjointe des RH. De 2013 à 2020, elle était HR Business Partner chez Globus. Auparavant, de 2008 à 2013, elle a occupé diverses fonctions chez Tamedia AG, notamment en tant que responsable du personnel pour les maisons d'édition Tages-Anzeiger ainsi que 20 Minuten. En 2023, elle a obtenu un Master of Advanced Studies HR Leadership à la Haute Ecole d'économie de Zurich (CH). Elle est titulaire de certificats CAS en innovation dans les RH (2022), en gestion stratégique des ressources humaines (2021), en numérisation dans les RH (2021) ainsi que d'un brevet fédéral en gestion des RH (2009).



Claudia Fischbacher



Dominik Franke



Christian Gotter



Beat Holenstein

Dominik Franke

est membre de la direction d'entreprise depuis le 01.09.2023 et responsable du secteur Information Technology au sein d'APG|SGA. De 2019 à 2023, il a été responsable du secteur Digital Products & Services chez V-Zug AG et, de 2015 à 2019, il a occupé différents postes chez Tchibo (DE) et ses filiales et sociétés sœurs en Suisse, notamment celui de directeur informatique. Auparavant, il a travaillé comme conseiller d'entreprise chez ComConsult Beratung und Planung GmbH (DE). Il occupe également un siège au conseil consultatif du groupe de conseil en logistique HDS International. Il est titulaire d'un diplôme et d'un doctorat en informatique (RWTH Aix-la-Chapelle, DE & University of Limerick, IE) avec des spécialisations en économie (2011) et en psychologie (2009). Parmi les nombreuses formations continues spécialisées, il est également certifié dans les domaines du Scaled Agile Framework (SAFe) (2022) et de l'ITSM/ITIL (2014).

Christian Gotter

est responsable, en tant que membre de la direction d'entreprise, du secteur Logistics & Operations d'APG|SGA depuis le 01.09.2023. De 2019 à 2023, il a dirigé, en tant que membre de la direction d'entreprise, le secteur Partners & Operations et le secteur Logistique de 2012 à 2019. Dans ses fonctions précédentes, il a acquis des connaissances approfondies en matière de logistique, de gestion de la chaîne d'approvisionnement et de distribution. Parmi ses anciens employeurs, on trouve Tobler Haustechnik AG, où il a dirigé plus de 200 collaborateurs en tant que responsable de la logistique et du transport de 2005 à 2011, Planzer Transport AG (2001–2005), Central Station AG (2000–2001), ABX Logistics AG (1996–2000), ABB Kraftwerke AG (1994–1996) et ABB Turbo Systems AG (1989–1994). Il est membre du conseil d'administration de KW Premium Produkte AG. Il dispose d'une formation commerciale et est spécialiste en expédition avec brevet fédéral (1994), a suivi le cours CAS Change and Innovation Management à la HSG de Saint-Gall (2021), possède le SKU Advanced Management Diploma HSG de l'Executive School de l'Université de Saint-Gall (2016) et a achevé la formation CAS pour cadres de l'Institut suisse pour PME de la HSG de Saint-Gall (2010).

Beat Holenstein

est membre de la direction d'entreprise depuis le 01.01.2026 et responsable du secteur Marketing au sein d'APG|SGA. Précédemment, il a dirigé, en tant que membre de la direction d'entreprise, le secteur Marketing & Partner Market de 2023 à 2025, le secteur Marketing & Innovation de 2019 à 2023 et le secteur Partner & Product Management de 2011 à 2019. Auparavant, il a exercé au sein de l'entreprise les fonctions de responsable marketing/acquisition (2009–2011), de directeur de succursale à Zurich avec la responsabilité du Key Account Management au niveau national (2001–2008), de directeur de la réalisation (1998–2000) et de directeur d'agence (1996–1997). Avant d'entrer chez APG|SGA en 1996, il a travaillé à la Banque cantonale de Zurich. Il est membre du comité directeur de l'association AWS Publicité extérieure Suisse et possède un EMBA (Executive Master of Business Administration FHGR) en Smart and Digital Marketing (2020), des brevets fédéraux d'organisateur et de planificateur marketing ainsi qu'un diplôme fédéral de chef de vente.

Contrats de management

APG|SGA SA et ses sociétés affiliées n'ont pas conclu de contrats de management avec des tiers.

Rémunérations, participations et prêts

Contenu et procédure de fixation des rémunérations

Chaque année, le comité de rémunération soumet au Conseil d'administration, pour approbation, ses propositions concernant la rémunération et l'indemnisation des administrateurs. Les membres du Conseil d'administration d'APG|SGA SA perçoivent une indemnité fixe pour leur activité.

Tous les collaborateurs du groupe APG|SGA, à l'exception des membres de la direction et des cadres, touchent un salaire fixe ainsi qu'une prime à bien plaie calculée en fonction du résultat.

Le Conseil d'administration revoit et détermine chaque année le montant de la rémunération des membres de la direction d'entreprise, sur proposition du comité de rémunération. Le modèle de rémunération se compose d'un salaire fixe ainsi que d'une composante variable (short term incentive), calculée en fonction du résultat opérationnel et du résultat net. Le salaire fixe et le short term incentive sont payés sous forme de liquidités. A cela s'ajoute un programme long term incentive sur la base d'un système bonus/malus. En s'appuyant sur le résultat opérationnel et le résultat net comme valeurs cibles, ainsi que sur des objectifs qualitatifs, un tiers du bonus cible est versé annuellement, dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions bloquées. Les deux tiers du bonus cible restant sont provisionnés dans une banque de bonus/malus et sont reversés les années suivantes à hauteur d'un tiers à nouveau. Si les objectifs ne sont pas atteints, les valeurs sont déduites de la banque de bonus/malus, au prorata. Les actions sont attribuées au cours moyen pondéré des dix premiers jours de cotation du mois qui suit l'Assemblée générale.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale vote chaque année comme suit sur la rémunération du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise :

1. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de la clôture de l'Assemblée générale actuelle jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire ;
2. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération fixe de la direction d'entreprise pour la période de l'exercice à venir ;
3. approbation d'un montant global maximal pour la rémunération variable de la direction d'entreprise pour la période de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration peut scinder ses propositions en éléments de rémunération distincts et/ou les présenter en référence à d'autres périodes à l'Assemblée générale pour approbation. Si l'Assemblée générale refuse l'approba-

tion d'un montant maximal pour la direction d'entreprise et/ou le Conseil d'administration, ce dernier peut faire une nouvelle proposition à ce sujet à la même Assemblée générale ou convoquer une nouvelle Assemblée générale.

L'aperçu des indemnités des membres du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise ainsi que du système de rémunération figure dans le rapport de rémunération aux pages 31–36.

Dispositions statutaires relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'art. 734e en liaison avec l'art. 626 al. 2 ch. 1 du CO

Un membre du Conseil d'administration peut exercer jusqu'à quinze mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont un maximum de cinq mandats au sein d'entreprises cotées en bourse. Un membre de la direction d'entreprise peut exercer jusqu'à six mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont un maximum d'un mandat au sein d'une entreprise cotée en bourse.

Les mandats d'un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques contrôlées par la société ou qui contrôlent la société ne comptent pas comme mandats extérieurs au groupe APG|SGA.

Les mandats d'un membre du Conseil d'administration ou de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques liées extérieures au groupe APG|SGA comptent ensemble respectivement comme un mandat extérieur au groupe APG|SGA.

Des dépassements à court terme sont autorisés jusqu'à un maximum d'un tiers des catégories respectives de mandats admis énumérées ci-dessus.

L'acceptation de mandats par des membres de la direction d'entreprise au sein d'entités juridiques extérieures au groupe APG|SGA doit être autorisée au préalable par le Conseil d'administration ou, si le pouvoir lui en a été délégué, par le comité de rémunération.

Le terme « mandat » désigne les activités exercées dans des fonctions comparables au sein d'autres entreprises à but lucratif.

Droits de participation des actionnaires

Droit de vote

A l'Assemblée générale d'APG|SGA SA, chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire jouissant de ce droit est inscrit au registre des actions, ce qui l'autorise à participer à l'Assemblée générale. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale uniquement par le représentant indépendant ou par un autre tiers en lui donnant une procuration écrite. Dans ce cas, la procuration accompagnée d'instructions n'est valable que pour une Assemblée générale et ne peut faire l'objet d'un contrat. En outre, l'actionnaire peut aussi donner au représentant indépendant des procurations et instructions sous forme électronique. Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul représentant pour chaque action.

Quorums statutaires

Pour toute décision concernant :

- la modification du but social ;
 - la réunion d'actions, pour autant que le consentement de tous les actionnaires concernés ne soit pas requis ;
 - l'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou par compensation, et pour l'attribution d'avantages particuliers ;
 - la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;
 - la création d'un capital conditionnel ou l'institution d'une marge de fluctuation du capital ;
 - la transformation de bons de participation en actions ;
 - la restriction de la transmissibilité des actions nominatives ;
 - l'introduction d'actions à droit de vote privilégiée ;
 - le changement de la monnaie dans laquelle le capital-actions est fixé ;
 - l'introduction de la voix prépondérante du président à l'Assemblée générale ;
 - l'introduction d'une disposition statutaire prévoyant la tenue de l'Assemblée générale à l'étranger ;
 - la décotation des titres de participation de la société ;
 - le transfert du siège de la société ;
 - l'introduction d'une clause d'arbitrage dans les statuts ;
 - la dissolution de la société,
- l'approbation, par les deux tiers au moins des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées, est nécessaire.

Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Une Assemblée générale extraordinaire est convoquée aussi souvent que nécessaire, notamment dans les cas prévus par la loi. Des actionnaires représentant 5% au moins du capital-actions peuvent demander la convocation d'une Assemblée

générale extraordinaire à condition de respecter un délai de cinquante jours. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant la date de sa tenue, avec mention des questions inscrites à l'ordre du jour et des propositions du Conseil d'administration et des actionnaires.

Inscriptions à l'ordre du jour

Des actionnaires qui détiennent ensemble au moins 0.5% du capital-actions ou des voix peuvent demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour à condition de respecter un délai de cinquante jours.

Inscriptions au registre des actions

Entre le moment de l'envoi de la convocation et la clôture d'une Assemblée générale, il n'est pas procédé à des inscriptions au registre des actions.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de clause statutaire d'opting out ou opting up.

Changements importants depuis la date de clôture du bilan – Opting-up

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire d'APG|SGA SA du 23 janvier 2026, la proposition des actionnaires visant à introduire une clause d'opting-up formellement sélective dans les statuts a été acceptée. Conformément à cette clause d'opting-up, exclusivement pour la Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung (NZZ) et ses sociétés contrôlées directement ou indirectement, la limite au-delà de laquelle une obligation d'offre existe conformément à la loi sur les bourses est fixée à 49% des droits de vote, dans la mesure où la NZZ dépasse la limite de 33⅓% des droits de vote par l'exécution des achats d'actions annoncés publiquement en décembre 2025.

Organe de révision

Durée du mandat et de la fonction du réviseur responsable

PricewaterhouseCoopers AG est depuis 2013 l'organe de révision et le contrôleur du groupe APG|SGA SA. Le réviseur responsable, Thomas Marco Ebinger, occupe cette fonction depuis 2024. Le comité de contrôle s'assure que le réviseur responsable est remplacé au plus tard après 7 ans.

Honoraires des réviseurs et honoraires additionnels

Les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers AG durant l'exercice 2025 pour ses services relatifs à la révision des comptes annuels s'élèvent au total à CHF 145 000.

Instruments d'information de la révision externe

Pour le compte du Conseil d'administration, le comité de contrôle évalue chaque année l'indépendance, la qualification, la performance et les honoraires de l'organe de révision. Il élabore à l'attention du Conseil d'administration une proposition concernant le choix d'un organe de révision. Le Conseil d'administration soumet ensuite cette proposition à l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration examine chaque année le périmètre de la révision externe, les plans de révision et les procédures pertinentes et s'entretient des résultats de la révision avec les vérificateurs externes. Au moins une fois par an, à l'occasion d'une séance commune, l'organe de révision présente au comité de contrôle du Conseil d'administration un rapport sur le travail de révision effectué et les principaux résultats. L'organe de révision et le Chief Financial Officer entretiennent un échange d'informations régulier.

Gestion de la conformité

Directives et conformité

Les règles de gouvernement d'entreprise d'APG|SGA fixées dans les statuts et le règlement de l'entreprise servent à la gestion et au contrôle du groupe APG|SGA. Elles sont complétées par la mission d'entreprise, le code de conduite, le code de conduite des fournisseurs et la directive anti-corruption, qui contiennent les principes, les valeurs et les règles de comportement destinés aux collaboratrices et collaborateurs, aux actionnaires, aux fournisseurs, aux partenaires et aux clients.

APG|SGA SA ne tolère aucune infraction aux dispositions légales, à son code de conduite ou à d'autres réglementations. Il existe un service de signalement confidentiel auquel peuvent être notifiées les violations de conformité présumées ou réelles. Elle est à la disposition des collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent, même de manière anonyme. Un comité de conformité analyse les risques en matière de conformité, organise des formations et assure le traitement des cas et le suivi en collaboration avec le service de signalement.

Devoir de diligence

Dans le cadre de ses possibilités, APG|SGA SA exerce son devoir de diligence en matière de respect des droits de l'homme et du travail au sein de sa propre entreprise et dans sa chaîne d'approvisionnement. Ce faisant, elle respecte l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants. Les rapports correspondants sont publiés chaque année dans le Rapport de durabilité.

Politique d'information

Le groupe APG|SGA mène une politique d'information ouverte vis-à-vis du public et de la communauté financière. Les actionnaires sont informés par des lettres semestrielles de l'évolution des activités du groupe.

Le Rapport de gestion, le rapport financier intégral, les lettres aux actionnaires, le cours de l'action et les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site www.apgsga.ch. Des conférences de bilan destinées aux médias et aux analystes financiers ont lieu au moins une fois par an. La communication de faits importants pour le cours est assurée conformément aux directives de publicité ad-hoc du SIX Swiss Exchange. Il est possible de s'abonner aux communiqués de presse par le lien suivant : www.apgsga.ch/fr/newsletter/register. Les dates les plus importantes pour les actionnaires sont indiquées à la page 58.

Rapport de rémunération

1 Introduction

Le présent rapport de rémunération est établi conformément aux articles 734 et suivants du CO. De plus, ce rapport tient compte de la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Exchange Regulation et du Swiss Code of Best Practice d'Economiesuisse.

Le présent rapport décrit la politique générale, la procédure de fixation, les éléments et la structure du système de rémunération pour le Conseil d'administration et la direction d'entreprise d'APG|SGA. Il comprend aussi des indications conformes aux dispositions des articles 734a à 734f du CO, à savoir des renseignements relatifs aux rémunérations fixes et aux rémunérations variables liées aux prestations versées au Conseil d'administration et à la direction d'entreprise.

2 Politique générale de rémunération

L'objectif à long terme d'APG|SGA est d'atteindre un rendement ou une appréciation durables et attrayants pour ses actionnaires. Notre groupe poursuit ce but dans un environnement exigeant et concurrentiel. Pour que notre groupe puisse opérer avec succès dans ce contexte, il doit engager et retenir des dirigeants talentueux, performants et motivés.

Le système de rémunération d'APG|SGA a été institué aux fins d'un bon gouvernement d'entreprise. Il est conçu de façon que les intérêts des administrateurs et de la direction d'entreprise soient en accord avec les objectifs à long terme de la société et avec les intérêts des actionnaires.

Le système de rémunération soutient la réussite à long terme du groupe et consiste en une méthode moderne et conforme au marché. De plus, une importance particulière a été donnée à des composantes de rémunération transparentes.

3 Procédure de fixation

3.1 Comité de rémunération

L'Assemblée générale élit chaque année à titre individuel les membres du comité de rémunération. Le mandat de ces membres s'achève au terme de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Le comité de rémunération a les fonctions et les compétences suivantes:

- élaboration et révision périodique de la politique et des principes de rémunération du groupe APG|SGA et des critères de performance dans le domaine des rémunérations et vérification périodique de l'application de ces derniers ainsi que propositions et recommandations à ce sujet au Conseil d'administration;
- préparation de toutes les décisions du Conseil d'administration concernant la rémunération des administrateurs et de la direction d'entreprise ainsi que propositions et recommandations au Conseil d'administration;
- information du Conseil d'administration deux fois par an sur le processus de fixation des rémunérations;
- assurer une rémunération compétitive.

3.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (sous réserve des compétences de l'Assemblée générale) assume la responsabilité finale du système de rémunération. Il propose à l'Assemblée générale les membres du comité de rémunération. Fin 2025, ce dernier se composait des administrateurs Jolanda Grob (présidente) et Markus Scheidegger. Si, au cours de l'année, ce comité n'est pas complet, le Conseil d'administration nomme les membres manquants pour la durée résiduelle du mandat.

Le Conseil d'administration décide de la rémunération de ses membres (sur proposition du comité de rémunération). Le Conseil d'administration soumet une proposition d'approbation de ses rémunérations à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration décide des rémunérations des membres de la direction d'entreprise (sur proposition du comité de rémunération).

3.3 Assemblée générale

Conformément aux dispositions du CO, l'Assemblée générale se prononce par scrutin sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la direction d'entreprise.

4 Eléments et structure

4.1 Eléments de la rémunération du Conseil d'administration

La rémunération totale du Conseil d'administration se compose des éléments suivants :

- honoraire d'administrateur fixe annuel sous forme de liquidités ;
- indemnité pour la participation à des comités (CHF 20 000 pour la présidence et CHF 10 000 par membre) sous forme de liquidités ;
- indemnité fixe à long terme sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

Ce système de rémunération est stable et ne peut être manipulé. Il ne favorise pas de prises de risques excessives et ne crée pas d'incitations à court terme, n'encourageant donc pas des activités qui peuvent nuire à la réputation d'APG|SGA SA.

Pour ces raisons, il a été délibérément évité de créer une composante variable de l'honoraire d'administrateur.

4.2 Eléments de la rémunération de la direction d'entreprise

La rémunération totale de la direction d'entreprise se compose des éléments suivants :

- salaire de base sous forme de liquidités (composante fixe) ;
- composante variable à court terme (short term incentive) sous forme de liquidités ;
- composante variable à long terme (long term incentive), dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

La rémunération fixe est le traitement de base annuel qui reflète la valeur du marché, les compétences et l'expérience des membres de la direction.

La rémunération variable ne peut dépasser le double de la rémunération fixe.

La rémunération variable à court terme se fonde sur des objectifs quantitatifs et est versée sous forme de liquidités. Les objectifs sont mesurés en fonction du respect du budget en matière d'EBITDA (résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements) et du résultat net, pondérés chacun à hauteur de 50 %. Le bonus est calculé de façon linéaire en fonction du taux de réalisation de l'objectif. Si l'objectif est atteint à 100 %, 100 % du bonus cible est versé. Si le taux de réalisation est inférieur ou égal à 70 %, aucun bonus n'est versé. Si le taux de réalisation est supérieur ou égal à 130 %, le bonus maximal est versé.

Une rémunération variable exceptionnelle a été convenue au cours de l'exercice précédent dans le cadre d'un projet stratégique et figure également dans la short term incentive.

La rémunération variable à long terme se fonde sur des objectifs d'entreprise quantitatifs et qualitatifs. Les objectifs quantitatifs sont pondérés à hauteur de 80 % et les objectifs qualitatifs à hauteur de 20 %. Les objectifs quantitatifs se composent pour moitié du taux de réalisation de la marge EBIT (résultat d'exploitation avant intérêts et impôts par rapport aux recettes d'exploitation) et pour moitié du résultat net. Si l'objectif est atteint, le bonus est crédité sur un compte « bonus/malus » qui suit un rythme triennal. Les deux tiers du solde du compte bonus/malus sont reportés à l'année suivante et donc versés avec un décalage dans le temps. Un tiers du solde est versé chaque année si le solde est positif. Le montant est versé à raison d'un tiers sous forme de liquidités et de deux tiers sous forme d'actions APG|SGA SA bloquées pendant trois ans.

Les actions sont attribuées au cours moyen pondéré des dix premiers jours de cotation du mois qui suit l'Assemblée générale ordinaire.

Si les objectifs ne sont pas atteints, le compte bonus/malus est débité et le solde diminue d'un montant correspondant. Il peut même passer en dessous de zéro. La conséquence en serait que plus aucun versement ne serait effectué tant que le solde ne serait pas de nouveau positif.

5 Rémunérations 2025

Les paragraphes 5 à 10 font l'objet d'une vérification par l'organe de révision. Les rémunérations présentées ci-dessous ont été déterminées pour l'exercice 2025 et n'ont pas été versées.

5.1 Rémunérations 2025 aux administrateurs ¹

Nom	Fonction	Honoraire fixe			Total 2025	Total 2024
		En liquidités	Part des actions	Cotisations sociales		
Daniel Hofer	Président	200 000	100 000	19 000	319 000	322 000
Felix Graf ²	Vice-président	58 000	20 000	0	78 000 ³	–
David Bourg	Administrateur	78 000	20 000	8 000	106 000	107 000
Maya Bundt	Administratrice	86 000 ⁴	20 000	8 000	114 000	95 000
Jolanda Grob	Administratrice	87 000 ⁴	20 000	7 000	114 000	106 000
Xavier Le Clef	Administrateur	58 000	20 000	7 000	85 000	85 000
Markus Scheidegger	Administrateur	77 000 ⁴	20 000	7 000	104 000	95 000
Total		644 000	220 000	56 000	920 000	810 000

5.2 Rémunérations 2025 aux membres de la direction d'entreprise ¹

	Salaire fixe			Salaire variable		Total rémunérations			
	En liquidités	Cotisations sociales	Total	Short term en liquidités	Long term attribution	Cotisations sociales	Total	2025	2024
Total	1 827 000	548 000	2 375 000	474 000	473 000	71 000	1 018 000	3 393 000	3 838 000
Rémunérations individuelles les plus élevées :									
Markus Ehrle, CEO	442 000	154 000	596 000	194 000	185 000	28 000	407 000	1 003 000	1 034 000

Compte bonus/malus ⁵	Solde exercice précédent		Attribution année en cours		Décaissement	Report du solde à l'exercice suivant	
						Variation	
Total		816 000		473 000	431 000	42 000	858 000
Rémunération individuelle la plus élevée au titre de la long terme incentive :							
Markus Ehrle, CEO		374 000		185 000	186 000	-1 000	373 000

Pour les membres de la direction d'entreprise, la rémunération variable a représenté entre 20 % et 70 % de la composante fixe du salaire.

¹ Montants versés et déterminés, arrondis

² Entrée en tant que membre du Conseil d'administration au 24.04.2025

³ La rémunération n'est pas versée au membre du Conseil d'administration à titre personnel, mais à son employeur; elle n'est soumise à aucune cotisation sociale

⁴ Comprend la rémunération pour la participation au comité chargé de l'introduction d'une clause d'opting-up dans les statuts (cf. page 24)

⁵ Base : long term incentive ; un tiers du solde versé chaque année, dont un tiers sous forme de liquidités et deux tiers sous forme d'actions

6 Fonctions des membres du Conseil d'administration dans d'autres entreprises

Au 31 décembre 2025

Nom	Fonction APG SGA	Fonction dans d'autres entreprises	Entreprise
Daniel Hofer	Président du Conseil d'administration	Directeur général	JCDecaux Corporate Services GmbH
		Vice-président du conseil de surveillance	Gewista Werbe-gesellschaft mbH
Felix Graf	Vice-président du Conseil d'administration	CEO	NZZ AG
		Président du conseil d'administration	DAAily platforms AG
		Membre du conseil d'administration	CH Media Holding AG
		Membre du conseil d'administration	CH Media TV AG
		Vice-président du conseil d'administration	Swissgrid AG
		Membre du conseil	Schweizerische Management Gesellschaft
David Bourg	Membre du Conseil d'administration Président du comité de contrôle	Membre du conseil d'administration	Swiss Media Forum AG
		Chief Financial, IT et Administrative Officer et membre du Group Executive Board	JCDecaux SE
		Président ou membre du conseil d'administration de différentes sociétés ou participations de JCDecaux SE	JCDecaux SE
Maya Bundt	Membre du Conseil d'administration Membre du comité de contrôle	Président du conseil d'administration	JCDecaux Supply Chain
		Membre du conseil d'administration	Valiant Bank AG
		Membre du conseil	Cyber Peace Institute
Jolanda Grob	Membre du Conseil d'administration Présidente du comité de rémunération	Présidente comité de pilotage cyberstratégie nationale	Administration fédérale
		Group Chief People Officer	Zurich Insurance
Xavier Le Clef	Membre du Conseil d'administration		
		CEO et membre du conseil d'administration	CNP
Markus Scheidegger	Membre du Conseil d'administration Membre du comité de rémunération	Président ou membre du conseil d'administration de diverses sociétés ou participations de Frère-Bourgeois Holding	Equine Care Group, CLS, ECT, Cleeven, Caffitaly System
		Avocat indépendant	
		Président du conseil d'administration	Alfaro AG
		Président du conseil d'administration	Peter Spring AG
		Président du conseil d'administration	TrionInvest Partner Holding AG
		Président du conseil d'administration	Uldry AG
		Président du conseil d'administration	ZBH AG
		Vice-président du conseil d'administration	BSV Bern AG, Muri bei Bern
		Membre du conseil d'administration	Genossenschaft EEK Beteiligungen
		Membre du conseil d'administration	Polymedia Holding AG
		Membre du conseil d'administration	Steffen Media Holding AG
		Membre du conseil d'administration	Steimle Fenster AG
		Membre du conseil d'administration	The White Rabbit AG
		Associé	TC Dählhölzli GmbH
		Associé	INTENSIVE GmbH

Un membre du Conseil d'administration peut exercer jusqu'à quinze mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont pas plus de cinq mandats dans des entreprises cotées en bourse.

7 Fonctions des membres de la direction dans d'autres entreprises

Au 31 décembre 2025

Nom	Fonction APG SGA	Fonction dans d'autres entreprises	Entreprise
Markus Ehrle	Chief Executive Officer	Président du CA et membre du conseil d'administration des sociétés du groupe APG SGA	APG SGA SA
Nico Benz-Müller	Chief Financial Officer	Membre du conseil d'administration des sociétés du groupe APG SGA	APG SGA SA
Andy Bürki	Advertising Market	aucune	
Claudia Fischbacher	Human Resources	aucune	
Dominik Franke	Information Technology	Conseiller	HDS International Group AG
Christian Gotter	Logistics & Operations	Membre du conseil d'administration	KW Premium Produkte AG
Beat Holenstein	Marketing & Partner Market	Président du CA et membre du conseil d'administration des sociétés du groupe APG SGA	APG SGA SA

Un membre de la direction d'entreprise peut exercer jusqu'à six mandats en dehors du groupe APG|SGA, dont pas plus d'un mandat dans une entreprise cotée en bourse.

8 Prêts et crédits au Conseil d'administration et à la direction d'entreprise

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à des administrateurs ou membres de la direction d'entreprise. De même, aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucune garantie ou caution en faveur de tiers ou autre sûreté pour des administrateurs ou membres de la direction d'entreprise n'a été accordée.

9 Rémunérations, prêts et crédits à d'anciens administrateurs et membres de la direction d'entreprise et à des personnes proches

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à d'anciens administrateurs ou membres de la direction d'entreprise et aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché n'a été versée à des personnes proches.

Durant l'exercice écoulé et le précédent, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à des conditions non conformes aux pratiques du marché. De même, aucun prêt ou crédit n'est à recouvrer.

Par ailleurs, nous renvoyons au rapport financier (Financial Report, cf. page 58): les transactions avec des personnes proches figurent à l'annexe 23 des comptes annuels consolidés.

10 Actions détenues par le Conseil d'administration et la direction d'entreprise

Nom	Fonction	Nombre d'actions au 31.12.2025	dont bloquées	Nombre d'actions au 31.12.2024	dont bloquées
Daniel Hofer	Président	5 529	1 473	5 089	1 587
Felix Graf ¹	Vice-président	750 000 ²	0	750 000	0
David Bourg	Membre	493 288 ³	187	493 200	99
Maya Bundt	Membre	718	294	630	316
Jolanda Grob	Membre	493	294	405	316
Xavier Le Clef	Membre	416 280 ⁴	294	416 192	316
Markus Scheidegger	Membre	98 938 ⁵	294	98 850	316
Markus Ehrle	Chief Executive Officer	5 265	1 774	4 715	1 921
Nico Benz-Müller	Chief Financial Officer	50	50	0	0
Andy Bürki	Advertising Market	743	743	675	675
Claudia Fischbacher	Human Resources	42	42	17	17
Dominik Franke	Information Technology	93	93	22	22
Christian Gotter	Logistics & Operations	681	436	564	514
Beat Holenstein	Marketing & Partner Market	1 140	836	1 176	864
Total		1 773 260	6 810	1 771 535	6 963

¹ Entrée en tant que membre du Conseil d'administration au 24.04.2025² dont 750 000 actions détenues par l'Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung³ dont 493 101 actions détenues par JCDecaux SE⁴ dont 415 787 actions détenues par Pargesa Asset Management SA, Luxembourg (LU) / Stichting Administratiekantoor Bierlaire, Breda (NL)⁵ y compris les actions de Polymedia Holding AG et d'Andreas Scheidegger



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de APG SGA SA, Genève

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de APG SGA SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les tableaux aux pages 31 à 36 (paragraphe 5 à 10) du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 31 à 36) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zurich
+41 58 792 44 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Ebinger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Kerstin Baumgartner
Experte-révisseuse agréée

Zurich, le 9 mars 2026

Responsabilité sociale de l'entreprise

Le groupe APG|SGA (APG|SGA) entend créer de façon exhaustive et durable de la valeur pour ses partenaires, clients et actionnaires ainsi que pour son personnel, tout en apportant une contribution à l'environnement et à la société. Une prise en considération équilibrée des facteurs sociaux (people), écologiques (planet) et économiques (prosperity) dans les processus de décision et de mise en œuvre est considérée comme essentielle au succès à long terme de l'entreprise.

Ancrage

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), ou la durabilité, est, avec l'enthousiasme, le partenariat, l'esprit d'entreprise, l'intégrité et la transparence, l'une des six valeurs qui figurent dans la philosophie d'entreprise d'APG|SGA et qui est ancrée dans le travail quotidien. La stratégie de durabilité et la stratégie d'entreprise sont conformes à la mission d'entreprise d'APG|SGA qui se fonde sur la vision, le purpose, les promesses et les principes. Elle contribue à la réalisation des objectifs de durabilité des Nations Unies.

Etablissement de rapports

La transparence dans l'établissement de rapports reste une priorité absolue. Il y a plus de 20 ans, APG|SGA a rendu compte pour la première fois de son engagement actif en faveur de la protection de l'environnement. Depuis, la vision globale de la RSE est prise en compte dans le travail quotidien et dans l'établissement de rapports. Les rapports sont réalisés conformément aux directives de la Global Reporting Initiative (GRI). Un rapport de durabilité distinct présente en détail les méthodes de gestion de la RSE, leur mise en œuvre et la réalisation des objectifs. En outre, le rapport de durabilité contient un index GRI. Outre ses propres rapports, APG|SGA participe chaque année au Climate Reporting du CDP et remplit le rapport d'avancement du Pacte mondial des Nations unies.

APG|SGA se conforme à l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants. Des canaux internes et externes sont utilisés pour sensibiliser et informer les collaboratrices et collaborateurs et les parties prenantes externes.

Organisation de la gestion de la durabilité

Etant donné que la RSE concerne toutes les unités de l'entreprise, la gestion de la durabilité d'APG|SGA, suivi et contrôle compris, fait partie intégrante des plus hauts échelons de la hiérarchie.

La stratégie RSE fait l'objet d'un examen et d'une validation annuelle par le Conseil d'administration. En étroite collaboration avec la direction de la durabilité, la direction d'entreprise élabore et adopte les mesures et les objectifs découlant de la stratégie. Les activités et la réalisation des objectifs dans le domaine de la RSE font l'objet de discussions à chaque réunion de la direction d'entreprise.

La responsabilité opérationnelle pour la mise en place de la stratégie RSE dans les activités quotidiennes incombe à la direction de la durabilité, qui est une unité rattachée au Chief Financial Officer et à la direction d'entreprise. A titre de fonction transversale, la direction de la durabilité travaille à des projets et thématiques en étroite collaboration avec d'autres unités afin de garantir la meilleure intégration globale possible. Le comité RSE, au sein duquel toutes les unités de l'entreprise sont représentées, veille à ce que les aspects liés au développement durable et les objectifs soient pris en compte à toutes les étapes du processus.

La mise en œuvre de projets de développement durable et la réalisation d'objectifs spécifiques en matière de durabilité font partie des objectifs annuels individuels de plusieurs collaboratrices et collaborateurs.

Mission d'entreprise

Vision : « Nous voulons séduire les gens avec les meilleures solutions de communication dans l'espace public. »

Purpose

- Accent sur Out of Home Media
- Durabilité et orientation vers la qualité
- Exploitation des meilleurs emplacements
- Utilisation des possibilités offertes par la technologie

Promises

- Respect des engagements envers les annonceurs, partenaires, collaborateurs, actionnaires, la société et l'environnement
- Créativité, technologie et innovation au centre du positionnement et du portefeuille de produits et de services

Principles

- Collaboration, gestion et leadership fondés sur les valeurs enthousiasme, partenariat, esprit d'entreprise, intégrité, transparence et durabilité
- Créer des expériences positives à chaque contact
- Respect du code de conduite

CSR Governance

- Certificats, labels, collaborations
- Rapports et communication
- Gestion de la RSE

	Thématique	Domaines d'activité	Résultats
PEOPLE	Employeur attrayant	■ Conditions d'embauche et de travail ■ Culture d'entreprise ■ Formation initiale et continue ■ Diversité et égalité des chances	■ Collaboratrices et collaborateurs satisfaits et fidèles ■ Diversité, équité, épanouissement ■ Soutenir le développement ■ Épanouissement sans discrimination
	Sécurité au travail et santé	■ Sécurité au travail ■ Santé	■ Culture de la sécurité de haut niveau ■ Santé physique et mentale
	Responsabilité sociale	■ Responsabilité sociale ■ Approvisionnement durable : aspects sociaux ■ Droit et éthique dans la publicité extérieure	■ Assumer sa responsabilité sociale ■ Conditions équitables dans la chaîne d'approvisionnement ■ Respecter les lois sur la publicité
PLANET	Gestion environnementale / Prestation environnementale	■ Objectifs climatiques ■ Gestion de l'énergie ■ Économie circulaire : ressources et déchets	■ Réduction des émissions, zéro émission nette ■ Réduction de la consommation d'énergie ■ Reduce, Reuse, Recycle
	Approvisionnement durable	■ Approvisionnement durable : aspects écologiques	■ Chaîne de création de valeur respectueuse de l'environnement
PROSPERITY	Infrastructure et processus	■ Gestion des parties prenantes	■ Utiliser durablement le réseau de parties prenantes
	Conformité	■ Lutte contre la corruption ■ Activités commerciales conformes à la loi	■ Collaboratrices et collaborateurs intègres et corrects ■ Comportement systématiquement conforme à la loi
Influence sur les objectifs de développement durable de l'ONU			
     			

Jalons pour la mise en œuvre des principes directeurs environnementaux

1999

Introduction de la comptabilité énergétique, acquisition des premiers véhicules à gaz, premiers cours Eco-Drive

2000

Adoption de la Charte environnementale intégrant une dimension majeure: « Nous réduisons les nuisances environnementales au-delà des prescriptions légales sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur, dans le respect des principes fondamentaux: éviter, diminuer, revaloriser. »

2001

Premier rapport intermédiaire, instauration du recyclage systématique des déchets d'affiches

2002

Acquisition des premiers véhicules hybrides. Début des transformations sur d'anciens caissons lumineux pour accroître l'efficacité énergétique

2003

Premier rapport environnemental

2004

Lancement des opérations d'assainissement thermique des bâtiments

2005

Première édition du dossier annuel « Faits et chiffres »

2008

100 % d'éco-courant pour les supports publicitaires lumineux; l'environnement fait la une du rapport de gestion

2012

Le courant des bâtiments provient à 100 % d'énergies renouvelables: celles-ci couvrent désormais la consommation totale d'électricité d'APG|SGA

2013

Optimisation des concepts d'éclairage actuellement en place dans les supports publicitaires

2014

100 % d'éco-courant « naturemade star » pour les bâtiments: la consommation totale d'électricité d'APG|SGA est couverte à 100 % par de l'éco-courant



2016

Stratégie d'acquisition interne pour les supports publicitaires numériques (efficacité énergétique). Mise à niveau avec les ePanels de dernière génération induisant une économie de 80 %

2017

Transformation de la mesure de la performance environnementale en mesure de la durabilité par l'ajout d'indicateurs sociaux et sociétaux

2019

Premiers raccordements au réseau de chauffage urbain et introduction d'objectifs climatiques fondés scientifiquement et conformes à l'horizon futur de 1.5°C

2022

Création du poste de chef de la durabilité

2023

Mise en place de la première installation photovoltaïque, extension du bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'ensemble du groupe

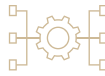
2024

Validation par SBTi des nouveaux objectifs climatiques à l'échelle du groupe pour les scopes 1, 2 et 3

2025

Achat de 100 % d'électricité issue de sources renouvelables aussi en Serbie





CSR Governance

Gouvernance de la RSE

Une gestion transversale, ciblée et en réseau de nos efforts en matière de développement durable est indispensable pour répondre aux exigences croissantes de nos parties prenantes.

Label EcoEntreprise Excellence

Un an seulement après avoir obtenu pour la première fois le label « EcoEntreprise Développement durable – Responsabilité sociale », APG|SGA a obtenu le niveau le plus élevé « EcoEntreprise Excellence » dans le cadre de la recertification obligatoire. Cette distinction confirme des performances exemplaires au plus haut niveau dans les domaines de la durabilité et de la responsabilité sociale et se fonde sur la norme internationale ISO 26000.

Le plan d'ensemble de réduction des émissions de CO₂ visant à atteindre les objectifs climatiques validés par la SBTi, les optimisations dans le domaine des achats, les améliorations en matière de sécurité et de santé au travail ainsi que les nouveaux processus garantissant que tous les projets sont systématiquement évalués selon des critères de durabilité dès la phase de planification ont largement contribué à cette progression par rapport à l'année précédente.

Depuis 2013, le label national EcoEntreprise est la certification de référence en Suisse dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale. Il montre au public et en particulier aux acteurs du marché partenaire et publicitaire qu'APG|SGA pratique une gestion globale de la durabilité et des risques.

Comité RSE

Afin de garantir la compatibilité de nos activités quotidiennes avec les objectifs de développement durable, il existe un Comité RSE, au sein duquel toutes les unités de l'entreprise sont représentées. Ce Comité se réunit régulièrement et vérifie dans quelle mesure tous les nouveaux projets et initiatives sont conformes aux objectifs de développement durable. Il propose des ajustements si nécessaire et veille à ce qu'un suivi complet du développement durable puisse être assuré. Le Comité RSE sera également associé à l'avenir au développement de la stratégie RSE et ses membres agiront en tant qu'experts en développement durable dans leurs domaines d'activité respectifs.

Participations

Il est important pour APG|SGA de participer à des initiatives nationales et internationales en faveur du développement durable afin d'acquérir un savoir-faire et de donner plus de poids à ses propres efforts grâce à un bon réseau.

Depuis 2024, APG|SGA est partenaire média de Sustainable Switzerland, une initiative de la NZZ qui propose des informations factuelles sur le thème de l'économie durable, permet de suivre des formations continues et encourage les échanges entre les entreprises de toutes tailles grâce à des manifestations de haut niveau et des événements de réseautage.

La Société Générale d’Affichage SA est membre de l’association économique suisse swisscleantech. Swisscleantech rassemble des entreprises soucieuses du climat, mobilise les milieux politiques et la société en faveur d’une Suisse neutre en CO₂ et propose des solutions pour une économie respectueuse du climat.

APG|SGA participe, avec de nombreuses autres entreprises de médias, au groupe de travail sur le développement durable de l’Association Suisse des Annonceurs (ASA), dans le but de promouvoir la durabilité et le respect du climat dans le paysage publicitaire suisse.



People

Des conditions d'emploi et de travail attractives

Les collaboratrices et collaborateurs sont la base du succès à long terme d'APG|SGA. C'est pourquoi l'entreprise s'engage à leur offrir des emplois durables et attractifs dans un environnement de travail exigeant et à les soutenir

Valeurs

Afin de promouvoir la coopération, la compréhension mutuelle et l'appréciation du travail des autres départements, le dispositif « regard par-dessus l'épaule » a été mis en place. En 2025, trois départements ont permis à des collaborateurs intéressés issus d'autres départements de découvrir leur travail quotidien pendant une demi-journée. Ce dispositif sera reconduit en 2026.

Great Place to Work

Fin 2023, APG|SGA a reçu la certification « Great Place to Work », qui est fondée sur une enquête normalisée auprès du personnel. Par rapport à 2023, le taux d'approbation (indice de confiance) a augmenté de 68 % à 75 %, avec un taux de réponse élevé de 75 %.

En 2026, les résultats seront examinés au sein des équipes concernées. D'ici juin, des mesures appropriées et ciblées seront définies afin de permettre d'exploiter le potentiel d'amélioration et de continuer à développer les points forts existants.

Formation initiale et formation continue

Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient d'une formation initiale et d'une formation continue spécifiques ainsi que d'un soutien. Fin 2025, APG|SGA employait 8 apprentis et proposait un préapprentissage d'intégration dans le domaine de la logistique. APG|SGA participe financièrement et/ou en temps à des formations continues externes.

L'offre de formations continues internes a été étendue sous forme de stages normalisés.

Culture de direction

APG|SGA souhaite promouvoir ses collaboratrices et collaborateurs et pourvoir les postes de direction en interne dans la mesure du possible. C'est pourquoi il existe une offre de mentorat externe pour les collaboratrices et collaborateurs qui vont prendre de nouvelles fonctions de direction.

Le programme de leadership a été lancé en 2025. Treize collaboratrices et collaborateurs présentant un fort potentiel pour assumer davantage de responsabilités de direction bénéficient pendant deux ans d'un accompagnement ciblé et personnalisé. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs dispose d'un plan de développement personnel.

Collaboratrices et collaborateurs

L'effectif est resté pratiquement constant par rapport à 2024. La proportion de femmes a baissé d'un point de pourcentage dans l'ensemble du groupe, tout comme la proportion de femmes occupant des postes de direction.

En Suisse, environ 32% des collaboratrices et collaborateurs travaillent à temps partiel.

Des personnes de 26 nationalités différentes y sont employées.

Culture du retour d'information

L'organe de réflexion, composé de membres issus de divers horizons, se réunit régulièrement afin de communiquer rapidement et systématiquement les préoccupations et les idées du personnel à la direction d'entreprise.

Le dialogue annuel entre les membres du personnel, mené de manière participative, offre à tous une plateforme supplémentaire de retour d'information, axée sur l'individualité et les valeurs de l'entreprise.

Politique de rémunération

APG|SGA offre une rémunération équitable, axée sur le marché et les performances. L'égalité salariale entre les sexes a été récompensée par le label Fair-ON-Pay Advanced. La recertification a eu lieu début 2025.

Avantages accessoires

Le personnel bénéficie d'avantages accessoires qui sont régulièrement revus et améliorés. Il s'agit notamment de réductions et d'offres qui lui sont réservées. En 2025, 34 collaboratrices et collaborateurs ont profité de la possibilité d'acheter jusqu'à deux semaines de vacances supplémentaires par an à des conditions avantageuses.



People

Collaboratrices et collaborateurs APG|SGA

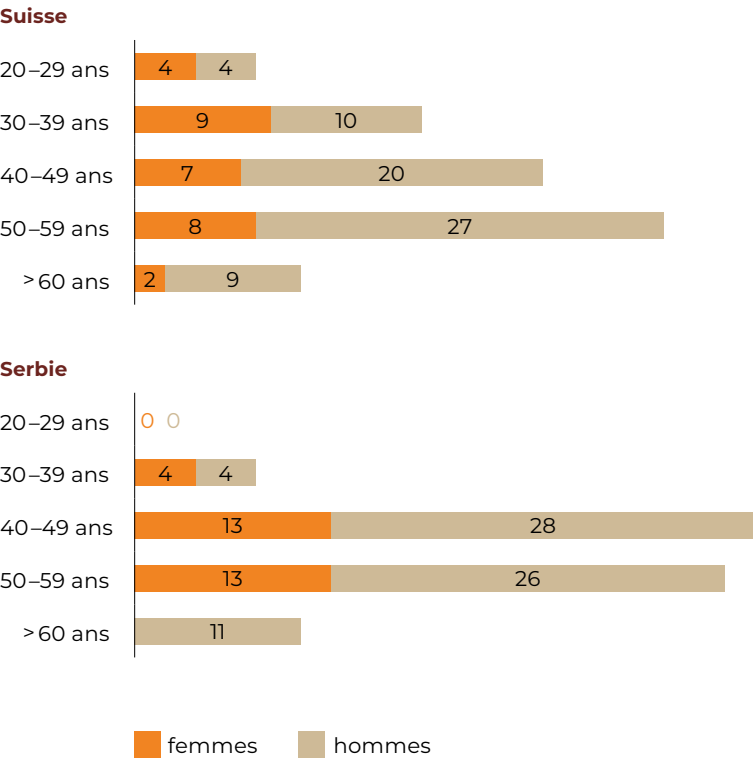
Etat au 31.12.2025

	Suisse		Serbie	
	2025	2024	2025	2024
Total ¹				
Nombre de collaboratrices et collaborateurs ²	427	429	46	46
Apprentis et stagiaires ³	8	7	0	0
Selon caractéristiques	2025	2024	2025	2024
Hommes, en %	71	72	70	70
Femmes, en %	29	28	30	30
Postes à temps plein (=100%), en %	74	77	100	100
Postes à temps partiel (<100%), en %	26	23	0	0
Part des employés à durée indéterminée	98	100	100	100
Part des employés à durée déterminée	2	0	0	0

¹ Base: équivalent plein temps 100 %, pourcentages arrondis,
² Sans apprentis et stagiaires
³ Suisse, APG|SGA : commerce 5, logistique 2, informatique 1

Structure des âges

Etat au 31.12.2025, en pourcentage, sans apprentis et stagiaires





People

Sécurité et santé au travail

Les investissements dans les formations à la sécurité, la promotion de la santé et les mesures infrastructurelles soulignent l'engagement de l'APG|SGA pour le bien-être et la sécurité de son personnel.

Santé

APG|SGA met en œuvre le système et les méthodes de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Le comité pour la sécurité au travail et la gestion de la santé est responsable de la planification et de la mise en œuvre des projets et mesures relatifs à la sécurité et à la santé, avec le soutien d'une société de conseil externe.

Outre les formations obligatoires et régulières sur la sécurité, des séminaires facultatifs sur divers sujets liés à la santé font également partie d'un programme global de protection de la santé au travail. En outre, APG|SGA propose gratuitement des vaccinations contre la grippe et des cours de premiers secours. Depuis 2024, elle propose également des services de conseil externes et indépendants sur un large éventail de sujets, qui sont mis gratuitement et confidentiellement à la disposition de tout le personnel.

Accident/maladie

Comme en 2024, 97 % des collaborateurs n'ont pas connu d'arrêt de travail pour cause d'accident professionnel en 2025. Le nombre d'arrêts de travail liés au faible nombre d'accidents professionnels a nettement diminué par rapport à 2024, car il s'agissait principalement de cas mineurs. Le nombre total de jours d'absence dans l'ensemble de l'entreprise a augmenté de 18 % par rapport à 2024, mais reste inférieur à la moyenne des entreprises suisses comparables selon les statistiques de la SUVA. Les absences prolongées de certaines personnes ont eu un effet significatif sur le nombre de jours d'absence. Ces cas sont traités dans le cadre d'une gestion individuelle. Ils sont comparables à ceux d'autres entreprises en Suisse.

Climat et équipement des locaux

Les postes de travail ergonomiques doivent permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi presque tous les postes de travail sont équipés de bureaux réglables en hauteur et de chaises de bureau de haute qualité. Des interventions structurelles et des améliorations mineures sont réalisées en permanence afin de rendre le travail aussi agréable que possible.

Sécurité des bâtiments et protection incendie

Les sites d'Aarau, Bâle et Coire et les deux sites de Wallisellen ont été audités par un expert externe sur les thèmes de la sécurité des bâtiments et de la protection contre les incen-

dies à l'aide des fiches de contrôle MSST. Sur les sites de Lugano et Wallisellen, l'office cantonal de l'économie a effectué un contrôle du système de sécurité mis en place.

En 2026, des audits de sécurité des bâtiments/de sécurité au travail/de protection contre les incendies seront réalisés sur les sites de Lugano, Lucerne et Neuchâtel. De plus, en 2026 des exercices d'évacuation périodiques seront organisés sur tous les sites.

Responsabilité sociale et société

En tant qu'entreprise durable, APG|SGA assume sa responsabilité sociale dans sa chaîne d'approvisionnement et respecte les aspects légaux et éthiques de la publicité.

Chaîne d'approvisionnement

Les fournisseurs remplissent un questionnaire sur leurs efforts en matière de durabilité et de conformité. Sur cette base, le potentiel d'amélioration en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale a été déterminé lors d'entretiens individuels avec les principaux fournisseurs, et des mesures ont été définies si nécessaire.

Le code de conduite des fournisseurs permet aux fournisseurs et prestataires de services de répondre aux exigences d'APG|SGA en matière de protection de la santé, de droits des travailleurs, de protection de l'environnement et du climat ou de conformité.

Dans le cadre de l'évaluation des produits et des fournisseurs, la chaîne d'approvisionnement a été contrôlée pour détecter tout signe de travail des enfants, conformément à l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants. Aucun soupçon fondé n'a pu être établi.

Sponsoring d'affiches et dons

Des organisations à but non lucratif et des manifestations culturelles et sportives sont soutenues par le biais de rabais généreux et de sponsoring d'affiches sous forme d'affichage supplémentaire ou de diffusions en complément de leurs campagnes réservées. En 2025, des prestations en nature d'une valeur média représentant une somme à deux chiffres en millions ont été fournies dans ce contexte. A l'occasion d'un don annuel, une organisation à but non lucratif est soutenue, en 2025, il s'agissait de La Main Tendue Suisse, 143.ch.

Collaboration avec des institutions sociales

Dans le domaine des achats et de l'élimination ou du recyclage des produits usagés, APG|SGA travaille régulièrement avec des institutions sociales.



Planet

Gestion environnementale

APG|SGA conçoit sa gestion environnementale globale comme un processus cyclique composé des parties suivantes : identification des aspects environnementaux importants, détermination d'objectifs, planification de mesures, gestion/surveillance de la mise en œuvre et, si nécessaire, ajustements. L'objectif est d'améliorer la performance environnementale de manière continue.

Stratégie

La direction d'entreprise et le Conseil d'administration inscrivent régulièrement des thématiques environnementales à l'ordre du jour. Ce faisant, ces organes adoptent des objectifs et discutent en détail de la mise en œuvre d'éventuelles mesures. Les objectifs concrets de réduction de gaz à effet de serre et les réductions visées influencent la prise de décision dans les activités opérationnelles.

Objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques

En 2018, APG|SGA SA et la Société Générale d'Affichage SA se sont fixé un objectif de réduction à court terme des

émissions de gaz à effet de serre, fondé sur des données scientifiques et permettant de limiter le réchauffement climatique à 1.5 °C. En 2024, ces objectifs initiaux ont été recalculés sur la base des émissions de l'ensemble du groupe en 2023 et élargis aux émissions indirectes de scope 3, afin d'être approuvés par la Science Based Targets initiative (SBTi) en tant que nouveaux objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. La formulation détaillée de ces objectifs approuvés par le SBTi figure ci-dessous dans l'encadré gris.

Trajectoire de réduction

Afin d'atteindre les objectifs à court terme et de respecter notre trajectoire de réduction, la Serbie est aussi passée à l'électricité issue de sources renouvelables en 2025. Cela conduit à une réduction significative des émissions de scope 2. En outre, diverses mesures d'efficacité énergétique seront mises en œuvre dans les bâtiments et la conversion de la flotte en véhicules électriques, déjà entamée, sera accélérée.

Les objectifs de réduction des émissions d'APG|SGA

Objectif prioritaire : zéro émission nette

- APG|SGA s'engage à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2045 sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Objectifs à court terme

- APG|SGA s'engage à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2 de 85% d'ici à l'exercice 2030 par rapport à l'année de référence 2023*
- APG|SGA s'engage à augmenter l'achat annuel d'électricité renouvelable de 70.11% en 2023 à 100% d'ici à 2025
- APG|SGA s'engage à maintenir l'achat d'électricité 100% renouvelable jusqu'en 2030
- APG|SGA s'engage en outre à réduire de 45% les émissions absolues de gaz à effet de serre dans le scope 3 d'ici à l'exercice 2030 par rapport à l'année de référence 2023*

Objectifs à long terme

- APG|SGA s'engage à réduire de 95% les émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à l'exercice 2035 par rapport à l'année de référence 2023*
- APG|SGA s'engage en outre à maintenir entre 2035 et 2045 une réduction minimale de 95% des émissions absolues de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2 par rapport à l'année de référence 2023*
- APG|SGA s'engage en outre à réduire de 90% les émissions absolues de gaz à effet de serre dans le scope 3 d'ici à l'exercice 2045 par rapport à l'année de référence 2023*

* L'objectif comprend les émissions liées à la terre et la dégradation des matières premières bioénergétiques



Planet

A partir de 2030, nous convertirons entièrement les bâtiments à des systèmes de chauffage respectueux de l'environnement et achèverons la conversion de notre flotte. Les émissions scope 3 issues de la chaîne d'approvisionnement sont considérablement réduites grâce à la préférence accordée par APG|SGA aux fournisseurs ayant des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions et à la mise en œuvre de concepts d'économie circulaire.

Performance environnementale

APG|SGA contribue activement à la protection du climat, réduit systématiquement ses émissions de CO₂ et prend aussi en considération d'autres impacts et aspects environnementaux.

Les performances environnementales rapportées dans le présent rapport de gestion se réfèrent généralement aux limites du système appliquées depuis 2023, à savoir le groupe APG|SGA. Si seules certaines sociétés du groupe ou un seul pays sont concernées, cela est explicitement indiqué.

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions totales de CO₂ ont diminué de 46% par rapport à 2024. Cela s'explique principalement par le premier achat d'électricité renouvelable en Serbie. Celle-ci sert à alimenter les supports publicitaires numériques et les enseignes lumineuses, ainsi qu'à fournir de l'électricité aux bureaux.

Impact environnemental

Par rapport à 2024, l'impact environnemental total selon la méthode de la saturation écologique a diminué de 39% et celui du bilan de base de 58%.

Consommation d'énergie

La consommation totale d'énergie en kWh a augmenté de 4% par rapport à 2024. Cela est dû à l'augmentation des besoins en électricité en raison de l'élargissement de l'offre numérique, même si une amélioration de la méthode de calcul de la consommation d'une partie des écrans numériques en Suisse contrebalance légèrement l'effet global.

Trafic

La consommation de carburant de l'ensemble de la flotte a diminué de 6% par rapport à 2024. Cela est dû à la combinaison d'une réduction du nombre de kilomètres parcourus et d'une conversion constante vers des véhicules électriques.

Le trafic pendulaire a de nouveau diminué dans toute la Suisse, bien que le nombre d'employés en équivalent plein temps n'ait pratiquement pas changé. La part des trajets effectués en transports publics représente la plus grande part avec 64%. Au sein de la part des kilomètres parcourus en voiture, on observe un léger glissement des véhicules à moteur thermique vers les véhicules électriques.

Des modèles de travail souples et un travail numérique simple contribueront également à réduire le trafic pendulaire à l'avenir. L'acquisition de véhicules économes en énergie et l'optimisation continue de la planification des tournées de pose devraient permettre de nouvelles réductions de la consommation de combustibles et de carburants.

Consommation d'électricité

La consommation d'électricité en Suisse a augmenté de 2% par rapport à 2024. Alors que diverses mesures d'efficacité, telles que la conversion des supports publicitaires lumineux, ont permis de réduire la consommation dans certains domaines, l'offre élargie de supports publicitaires numériques (26% de spots en plus par rapport à 2024) et l'expansion de la flotte électrique ont nécessité davantage d'électricité. Les supports publicitaires numériques sont responsables d'environ 54% de la consommation totale d'électricité en Suisse. L'électricité achetée en Suisse était à 100% de l'électricité verte portant le label de qualité «naturemade star». La consommation d'électricité en Serbie a augmenté de 24%. Cela s'explique par l'extension à grande échelle du réseau de supports publicitaires numériques. Pour la première fois, la Serbie a également acheté systématiquement de l'électricité provenant de sources renouvelables.

Des installations photovoltaïques sont en service sur les sites de Lausanne, Wallisellen et Zurich. A elles toutes, elles produisent près de la moitié de l'électricité nécessaire aux bâtiments en Suisse.

Energie de chauffage

Alors que la consommation d'énergie de chauffage avait pu être réduite au cours des années précédentes grâce à des mesures d'économie ciblées, à l'optimisation des systèmes de chauffage et à des mesures de rénovation sur certains bâtiments, elle a augmenté de 3% entre 2024 et 2025. Cette augmentation s'explique par le nombre plus élevé de degrés-jours de chauffage pendant la période de collecte des données.



Planet

Elimination des déchets

Par rapport à l'année précédente, le volume total de déchets a diminué en 2025 de 2 %, soit 8 tonnes, les légères fluctuations étant également liées aux intervalles de collecte des prestataires de services d'élimination des déchets. L'élimination de tous les matériaux est effectuée conformément aux normes élevées en vigueur dans le pays et est accompagnée par des partenaires de recyclage locaux. En 2025, les concepts d'élimination et de recyclage ont été révisés sur tous les sites en Suisse afin de garantir la meilleure filière d'élimination possible pour tous les matériaux. Dans la mesure du possible, le cycle de vie des produits qui ne sont plus nécessaires est prolongé par un traitement ou une réutilisation.

Processus d'impression internes

En 2025, la Société Générale d’Affichage SA a modifié divers processus afin de réduire autant que possible les impressions internes. Grâce à ces changements et aux mesures de sensibilisation qui les ont accompagnés, les impressions ont déjà diminué de 27 % au second semestre 2025 par rapport à la période précédente. Cela s'est traduit par une réduction de 37 % du nombre d’imprimantes utilisées.

Aujourd’hui, près de 80 % des factures et des rappels sont envoyés sous forme numérique.

Emissions de gaz à effet de serre en comparaison avec la trajectoire de réduction scientifiquement fondée

	2025	2023	Diff.
Scope 1 + 2			
Near-Term Target APG SGA	3 081	4 054	-24 %
Scope 1 + 2			
Emissions APG SGA	1 076	4 054	-73 %
Scope 3			
Near-Term Target APG SGA	3 546	4 123	-12 %
Scope 3			
Emissions AGP SGA	3 306	4 123	-18 %
	2025	2023	Status
Renewable Energy			
Near-Term Target APG SGA	100 %	70 %	–
Renewable Energy			
Sourcing APG SGA	100 %	70 %	achieved

Matériaux

Avec nos partenaires de production, nous travaillons en permanence à l'utilisation de matériaux plus durables et à l'optimisation des processus afin de réduire les besoins en matières premières. Des tests sont actuellement réalisés sur des matériaux à base de PET et de PVC recyclés.

Par rapport à l'année précédente, la quantité de matériaux utilisés pour l'affichage a diminué. Cela s'explique par deux facteurs: premièrement, le nombre d'affiches traditionnelles a diminué tant en Suisse qu'en Serbie; deuxièmement, le nombre de bannières en PVC éclairées a diminué de 26 % (presque 12 tonnes) en Serbie, car celles-ci sont progressivement remplacées par des écrans LED.

Classement de la protection du climat du CDP

Dans le classement annuel de l'organisation environnementale CDP sur la transparence et la qualité des rapports sur la protection du climat, APG|SGA obtient en 2025 la note maximale A dans la catégorie Climat. APG|SGA fait ainsi partie des 4 % seulement des 22 100 entreprises évaluées qui figurent sur la liste A. Ces 877 entreprises se distinguent par leur transparence entrepreneuriale et leur rôle de pionnières dans la lutte contre le changement climatique. APG|SGA poursuit l'établissement de rapports CDP et rendra également compte en 2025 au Pacte mondial des Nations unies. Ces mesures complètent ses propres rapports.

Objectifs de réduction des émissions à court terme 2030

Les nouveaux objectifs de réduction des émissions, validés par la SBTi, avec l'année de référence 2023, comprennent les scopes 1, 2 et 3 avec des limites de système élargies et restent conformes à l'objectif de 1.5 °C et à la réduction des émissions à zéro net.

Pour respecter la baisse linéaire de l'objectif à court terme dans les scopes 1 et 2, une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre de 12 % serait prévue. En 2025, une réduction significative de 72 % par rapport à 2024 sera perceptible, ce qui signifie que l'objectif a été largement atteint, voire dépassé. Cette réduction est presque exclusivement due au passage à l'électricité renouvelable en Serbie. Cela a permis d'augmenter la part d'électricité renouvelable à l'échelle du groupe de 70 % à 100 %. La conversion de la flotte de véhicules à l'électricité et l'amélioration générale de l'efficacité énergétique des véhicules ont également contribué à cette réduction. La hausse des besoins en énergie de chauffage (plus de degrés-jours de chauffage) a toutefois contrecarré cette réduction.



Planet

Les émissions du scope 3 ont diminué de 22%, ce qui signifie que la trajectoire de réduction est respectée. Cette réduction est principalement due à une baisse par rapport à l'année précédente dans les catégories des biens d'équipement (par exemple, les supports publicitaires numériques) et aux activités liées aux combustibles et à l'énergie (production d'électricité externe).

Approvisionnement durable

APG|SGA s'engage à travailler avec des fournisseurs qui respectent toutes les lois et ordonnances environnementales, qui pratiquent une gestion environnementale systématique et s'efforcent d'améliorer continuellement leurs performances environnementales et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre jusqu'à atteindre un niveau net zéro.

Depuis 2024, l'accent est mis en particulier sur l'amélioration de la qualité des données pour le calcul de l'écobilan et des émissions de gaz à effet de serre. Les fournisseurs sont aidés à déterminer l'impact environnemental et les émissions de gaz à effet de serre des produits livrés et à mettre à la disposition d'APG|SGA des données primaires.

Mobilité électrique

La transition de la flotte APG|SGA vers la mobilité électrique se poursuit. À l'exception d'un seul véhicule, tous les achats effectués par la Société Générale d'Affichage SA dans la catégorie des voitures particulières en 2025 concernaient des véhicules électriques. À partir de 2026, tous les nouveaux véhicules achetés seront exclusivement des véhicules électriques.

Pour les véhicules utilitaires, qui sont principalement utilisés pour l'affichage, la transition s'avère un peu plus difficile en raison des trajets parfois longs. Il a néanmoins été décidé qu'à partir de 2028, seuls des véhicules électriques seraient achetés. D'ici là, un assortiment de véhicules à moteur à combustion et électriques sera acheté.

Les quelque 100 véhicules utilitaires fonctionnant au gaz restants seront retirés de la flotte au cours des cinq prochaines années, bien qu'ils présentent un bilan environnemental plutôt positif grâce à une forte proportion de biogaz. L'âge des véhicules et le réseau de stations-service de gaz en constante diminution nous obligent toutefois à prendre cette mesure.

Electricité écologique

L'électricité achetée en Suisse pour la publicité lumineuse, la publicité numérique, tous les immeubles commerciaux ainsi que les véhicules électriques provient à 100 % de l'énergie hydraulique suisse et porte le label écologique « naturemade star ». Grâce à la contribution financière versée au fonds écologique naturmade, des cours d'eau sont revitalisés et de nouveaux habitats créés chaque année. Le reste de l'électricité utilisée en Suisse provient de nos installations photovoltaïques. En Serbie, Alma Quattro d.o.o. a également acheté pour la première fois en 2025 100 % d'électricité provenant de sources renouvelables (principalement l'énergie hydraulique). Cette mesure a des incidences notables sur le bilan des gaz à effet de serre.

Vêtements de travail

Tous les articles de vêtements de travail portés par les afficheurs et les techniciens proviennent d'un fabricant suisse. Ils sont certifiés par les labels Fair Wear et OEKO-TEX® Standard 100. Nous entretenons un partenariat de longue date avec notre fournisseur.

En Suisse, APG|SGA alimente ses écrans avec de l'électricité provenant à 100 % de l'énergie hydraulique suisse.
(Image générée par IA)





Prosperity

Pérennité de l'entreprise

La rentabilité optimale constitue le fondement de la pérennité et de la compétitivité de l'entreprise.

Réussite commerciale

Au cours de l'exercice 2025, le groupe APG|SGA a réalisé un EBIT de CHF 33.2 millions ainsi qu'un résultat consolidé de CHF 27.1 millions. Le cash flow provenant des activités d'exploitation s'est élevé à CHF 41.5 millions.

L'élargissement de l'offre numérique en Suisse et en Serbie au cours des deux dernières années a entraîné une augmentation de 28 % du nombre de spots publicitaires par rapport à l'année précédente.

APG|SGA s'efforce en permanence de poursuivre les objectifs définis et de mettre en œuvre de nouvelles idées de produits. Toutes les décisions sont prises dans l'intérêt de la réussite à long terme de l'entreprise.

Politique attrayante pour les actionnaires

APG|SGA vise un rendement attrayant pour ses actionnaires et verse des dividendes appropriés qui correspondent au cours des affaires.

Dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 12 par action pour l'exercice 2025.

Infrastructure et processus

APG|SGA acquiert et exploite des infrastructures durables et de grande qualité comme des bâtiments, installations et outils.

Amélioration continue

Des révisions de processus visant à accroître l'efficacité des méthodes de travail et du flux de matériaux sont mises en œuvre en continu. Parmi les réalisations majeures de l'année 2025 figurent d'importantes modifications de la structure organisationnelle, divers processus de numérisation, la refonte des processus d'impression, l'introduction d'une nouvelle plate-forme de formation en ligne et l'élaboration de diverses solutions d'interface avec des prestataires de services et des fournisseurs de premier plan.

Conformité

APG|SGA respecte toutes les lois, directives et normes. APG|SGA vérifie l'efficacité des systèmes de contrôle et des directives internes. En cas de comportement fautif, des mesures appropriées sont prises.

Code de conduite

Le code de conduite interne, qui découle de la philosophie et des valeurs de l'entreprise, est contraignant pour tout le personnel. Il est régulièrement contrôlé et mis à jour si nécessaire.

Il existe en outre un code de conduite des fournisseurs, qui est appliqué dans la chaîne d'approvisionnement d'APG|SGA et fait partie intégrante de toutes les procédures d'achat.

Lutte contre la corruption

Le comité de conformité vérifie le respect des directives anticorruption, les met à jour et se tient à disposition pour répondre aux questions et donner des conseils. Il est habilité à autoriser toutes les invitations d'APG|SGA à des clients, partenaires et autres parties prenantes externes qui dépassent la valeur monétaire définie dans les directives.

Pour les nouveaux membres du personnel, il est obligatoire de suivre avec succès la formation en ligne sur les directives anticorruption dans le premier trimestre suivant leur entrée dans l'entreprise. La formation est révisée périodiquement et doit ensuite être suivie à nouveau par tous les membres du personnel. Ce sera une fois encore le cas en 2026.

Ligne téléphonique d'alerte

Une ligne téléphonique d'alerte est à la disposition de tous les membres du personnel pour signaler d'éventuelles violations de la conformité ou d'autres comportements fautifs. L'existence de la ligne est communiquée au moins une fois par an au personnel par différents canaux.

En 2025, de nouveau, aucun signalement n'a été reçu.

Bilan consolidé

Actifs	en 1000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Immobilier		24 189	24 523
Supports publicitaires		17 820	18 019
Autres immobilisations corporelles		4 723	4 304
Immobilisations corporelles		46 732	46 846
Impôts différés actifs		1 565	1 710
Autres immobilisations financières		5 278	5 237
Immobilisations financières		6 843	6 947
Goodwill		8 396	9 053
Droits publicitaires contractuels		9 209	10 041
Immobilisations incorporelles		17 605	19 094
Actifs immobilisés		71 180	72 887
Stocks		3 520	4 495
Clients		40 769	42 613
Autres débiteurs		3 125	8 961
Comptes de régularisation de l'actif		9 768	7 841
Liquidités et placements à terme		53 015	56 411
Actifs circulants		110 197	120 321
Total		181 377	193 208

Passifs	en 1000 CHF	31.12.2025	31.12.2024
Capital-actions		7 800	7 800
Réserves de capital		13 190	13 102
Actions propres		-478	-560
Ecart de conversion		-5 363	-5 116
Bénéfice reporté		57 704	66 594
Capitaux propres		72 853	81 820
Autres dettes à long terme			54
Provisions		3 174	3 656
Impôts différés passifs		2 473	2 734
Capitaux étrangers à long terme		5 647	6 444
Fournisseurs		20 833	23 268
Impôts dus		4 335	4 788
Autres créanciers		32 067	30 398
Comptes de régularisation du passif		45 459	46 317
Provisions		183	173
Capitaux étrangers à court terme		102 877	104 944
Capitaux étrangers		108 524	111 388
Total		181 377	193 208

Compte de profits et pertes consolidé

en 1000 CHF	2025	2024	Variation
Revenus publicitaires	327 032	326 945	0.0 %
Revenus immobiliers	1 737	1 834	-5.3 %
Autres revenus d'exploitation	410	4 047	
Recettes d'exploitation	329 179	332 826	-1.1 %
Redevances et commissions	-196 429	-195 358	0.5 %
Frais de personnel	-57 667	-58 464	-1.4 %
Frais d'exploitation et d'administration	-31 939	-32 829	-2.7 %
Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA)	43 144	46 175	-6.6 %
Amortissements des immobilisations corporelles	-8 209	-7 921	3.6 %
Amortissements des immobilisations incorporelles	-1 044	-1 067	-2.1 %
Amortissements goodwill	-657	-657	0.0 %
Résultat d'exploitation (EBIT)	33 234	36 530	-9.0 %
Résultat financier	38	521	
Résultat ordinaire avant impôts sur les bénéfices	33 272	37 051	-10.2 %
Impôts sur les bénéfices	-6 197	-6 776	-8.5 %
Résultat net du groupe	27 075	30 275	-10.6 %
Bénéfice par action de base et dilué, en CHF	9.03	10.10	-10.6 %

Capitaux propres consolidés

en 1000 CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Actions propres	Différences de conversion	Bénéfice reporté	Capitaux propres
au 01.01.2024	7 800	13 028	-864	-5 374	69 268	83 858
Résultat net du groupe					30 275	30 275
Différences de conversion				258		258
Distributions					-32 949	-32 949
Achat d'actions propres			-159			-159
Vente d'actions propres		81	463			544
Coûts de transaction intégrés aux capitaux propres		-7				-7
au 31.12.2024	7 800	13 102	-560	-5 116	66 594	81 820
Résultat net du groupe					27 075	27 075
Différences de conversion				-247		-247
Distributions					-35 965	-35 965
Achat d'actions propres			-390			-390
Vente d'actions propres		97	472			569
Coûts de transaction intégrés aux capitaux propres		-9				-9
au 31.12.2025	7 800	13 190	-478	-5 363	57 704	72 853

Flux de trésorerie consolidés

en 1000 CHF	2025	2024
Résultat net du groupe	27 075	30 275
Amortissements	9 910	9 645
Variation des provisions	-472	-790
Variation des impôts différés	-108	174
Résultat financier sans effet sur les liquidités	-20	-97
Bénéfices sur vente d'actifs et prestations propres activées	-400	-3 484
Variation des stocks	969	627
Variation des clients et autres débiteurs	7 352	-1 808
Variation des comptes de régularisation actif	-1 985	2 721
Variation des fournisseurs et autres créanciers	-227	4 999
Variation des comptes de régularisation passif	-562	-1 276
Cash flow provenant des activités d'exploitation	41 532	40 986
Acquisitions d'immobilisations	-9 074	-7 515
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-385	-171
Ventes d'immobilisations corporelles	344	3 946
Produit de la cession d'autres immobilisations financières	8	99
Cash flow provenant des investissements	-9 107	-3 641
Achat d'actions propres	-399	-158
Vente d'actions propres	569	537
Dividendes aux actionnaires APG SGA SA	-35 965	-32 949
Cash flow provenant du financement	-35 795	-32 570
Différence de change sur les liquidités	-26	33
Variation de trésorerie	-3 396	4 808
Liquidités au 1 ^{er} janvier	56 411	51 603
Liquidités au 31 décembre	53 015	56 411

Explication des termes financiers

Cash flow disponible Cash flow provenant des activités d'exploitation sous déduction du cash flow provenant des investissements

Degré d'autofinancement Capitaux propres en % du total du bilan

EBITDA Earnings before interest, taxes, depreciation of property, plant and equipment, and amortization of intangible assets : résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, amortissements des immobilisations corporelles et amortissements des immobilisations incorporelles

EBIT Earnings before interest and taxes : résultat d'exploitation avant intérêts et impôts

Marge du cash flow Cash flow provenant des activités d'exploitation en % des recettes d'exploitation

P/E ratio Price/Earnings ratio : cours boursier par rapport au bénéfice par action

ROE Return on equity : résultat net du groupe en % de la moyenne des capitaux propres (rendement des capitaux propres)

Taux de distribution Distribution en % du résultat net du groupe

Sources

Rapport financier/Financial Report

Le rapport financier intégral a été rédigé en anglais.
Il est disponible gratuitement ou peut être téléchargé
au format pdf:

www.apgsga.ch/rapport

Mission d'entreprise

Les textes complets de la mission d'entreprise et du code
de conduite peuvent être consultés sous:

www.apgsga.ch/mission-dentreprise

Rapport de durabilité

Rapport sur la durabilité complet:

www.apgsga.ch/durabilite

Principales échéances

- clôture de l'exercice financier: 31 décembre
- publication des résultats annuels 2025: 12 mars 2026
- publication du rapport de gestion: 12 mars 2026
- Assemblée générale: 23 avril 2026
- clôture semestrielle: 30 juin
- publication des résultats semestriels 2026: 24 juillet 2026

APG|SGA SA
Carrefour de Rive 1
CH-1207 Genève
T +41 58 220 70 00
F +41 58 220 70 97
investors@apgsga.ch
www.apgsga.ch

Couverture

Dans le cadre de la stratégie de numérisation, le premier F12 numérique (LED) a été mis en service à Münchenstein, dans un endroit très fréquenté.

Impressum

Edition : APG|SGA SA
Mise en page, lithos et impression :
Multicolor Media Luzern

Le présent rapport est disponible en français, allemand et anglais. Le rapport financier intégral a été rédigé en anglais. Les deux documents sont disponibles gratuitement ou peuvent être téléchargés au format pdf :
www.apgsga.ch/rapport

2026 © APG|SGA SA
Tous droits réservés

